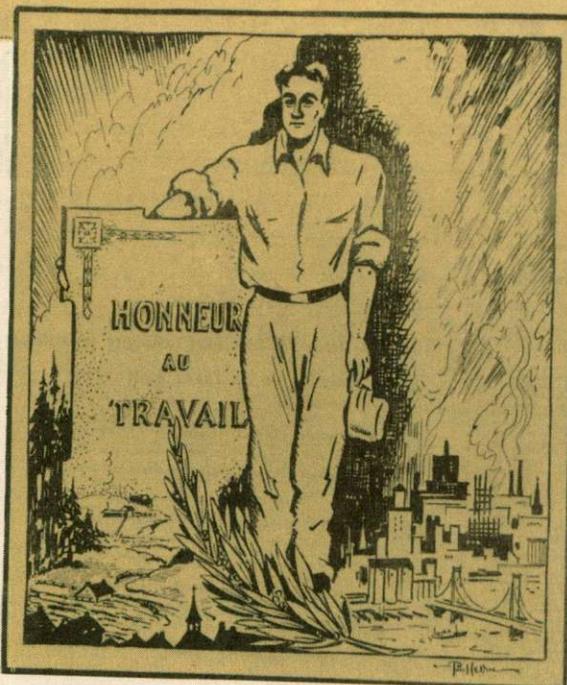


Les congrès de la CSN et les préoccupations populaires

LA C.T.C.C. AU SERVICE DES TRAVAILLEURS DEPUIS 25 ANS



En fouillant un peu dans l'histoire des congrès de la CSN, on s'aperçoit que les débats et les décisions des délégué-es sont d'une grande importance dans l'histoire de la société québécoise. Le dossier que nous présentent Guy Ferland et Lucie Laurin démontre que de tout temps, les congrès de la CSN ont été inspirés par la continuité de l'histoire, ancrés dans le présent, tournés vers l'avenir.

Page 2

LANCEMENT TRÈS RÉUSSI !!



Trois musiciens

Pierre Vadeboncoeur nous parle de trois personnalités, des militants, des permanents, qu'il a connus à la CSN et qui partageaient des talents certains de musiciens: André Gagnon, Richard Daigneault et Théodore Lespérance.

Page 9

Coordination
Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction
Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations
Jacques Guay
Clément Trudel

Photographes
Alain Chagnon
Guy Ouellet
Hélène Rochon

**Conception
graphique**
Jean Gladu

**Montage
informatique**
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

**Numéro de
téléphone
central:
598-2121**

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

NOUVELLES CSN 308 page 2

Les congrès de la CSN et les préoccupations populaires

«Les congrès de la CSN sont importants.» C'est par ces mots que le président Gérald Larose a commencé son discours d'ouverture au 55e Congrès de la centrale, ce 5 mai. Ils sont «*importants*», pas seulement pour les congressistes et les membres qu'ils représentent, ou pour la CSN elle-même, ou encore pour les médias, mais aussi pour l'ensemble de la société québécoise. En effet, en fouillant un peu dans l'histoire, on s'aperçoit que les débats et les décisions des bâtisseurs qui nous ont précédés portaient constamment, tout autant qu'aujourd'hui, la marque des préoccupations populaires, celles du monde de leur époque. Ces préoccupations étaient très souvent les mêmes qu'aujourd'hui. En ce sens, on peut dire que les congrès de la CSN ont toujours été profondément ancrés dans le présent, tout en respectant la continuité de l'Histoire et en étant tournés vers l'avenir.

Par Guy Ferland et Lucie Laurin

C'ÉTAIT L'ÉPOQUE
UTOPISTE

C'était l'époque où le congrès commençait par la messe et culminait dans un banquet où l'évêque, le président de la CTCC et le ministre du Travail rivalisaient d'éloquence «*au programme des santés*» portées à la jeune centrale et aux délégués, accompagnés pour la circonstance, de leurs épouses.

Une centaine de chefs ouvriers, ainsi qu'ils se désignaient, se réunissaient trois ou quatre jours dans une salle d'école pour discuter «*de manière désintéressée, des problèmes nombreux qui se posent dans l'effort collectif pour l'amélioration et la défense des intérêts des travailleurs de ce pays*». C'était pendant les années 20. Et le chro-

niqueur d'ajouter: «*Aucune assemblée parlementaire n'eût pu faire mieux.*»

L'activité créatrice de l'ouvrier

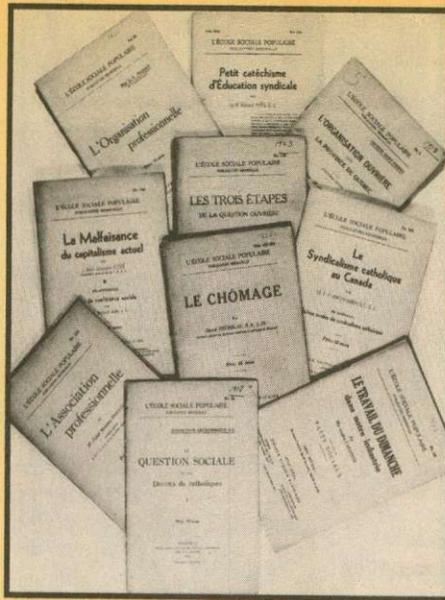
Ils avaient une vision de la société, qu'ils voulaient juste. Et s'ils admettaient la rémunération du capital, ils réclamaient également le juste salaire, découlant de «*l'activité créatrice que l'ouvrier*

dégage de sa personne, quand il exécute des travaux ou qu'il transforme des matériaux ou qu'il réalise des produits», et devant être suffisant pour lui permettre de «s'acquitter avec honneur et convenance de toutes ses charges familiales».

Ils n'avaient pas une longue tradition de la ville et du travail industriel, étant fils ou petits-fils des ouvriers-paysans qui, depuis un siècle, se partageaient entre le travail agricole et la forêt, les mines, ou la construction. Ils découvraient que le patronat constituait une «faction» qui détourne vers elle le cours des richesses, et dont l'hostilité envers le prolétariat le contraignait à l'agitation sociale pour améliorer son sort.

Encycliques et textes marxistes

Ils se considéraient comme l'élite ouvrière par laquelle l'Église pourrait instituer un ordre social nouveau permettant d'éliminer les conflits entre le capital et le travail. Ils s'inspiraient des encycliques, et certains d'entre eux connaissaient aussi les



Les brochures de l'École sociale populaire, publiées par les Jésuites à Montréal, ont longtemps nourri le rêve utopiste des fondateurs de la CTCC.

textes marxistes, et pouvaient contester la théorie de la plus-value et de l'improductivité du capital. C'était

l'époque utopiste. Ils croyaient que la paix sociale découlerait un jour d'une transformation des structures et des mentalités, et non pas d'une révolution violente, comme l'affirmaient les socialistes, leurs frères ennemis dans les syndicats neutres.

Mais en attendant ce *Grand Soir*, dont l'humanisme chrétien disputait la promesse à l'Internationale socialiste, il fallait bien se battre pour survivre au jour le jour, avec les mêmes moyens qu'aujourd'hui. Ainsi, quand la fabrique de chaussures McCaughan, à Montréal, réduisit de \$8.10 à \$6.60 le tarif pour poser une caisse de talons de bois, les ouvriers firent une grève de 12 jours qui se termina par un «accord très acceptable» comportant le renvoi des scabs et le rappel de tous les grévistes, le relèvement du tarif à \$7.80 et l'autorisation de collecter les cotisations à l'intérieur de l'atelier. C'était en septembre 1929.

Note: Les citations sont tirées de *La vie syndicale*, organe des syndicats catholiques de Montréal, et plus tard de la CTCC, mai 1927, septembre 1928, août et septembre 1929.

AU CREUSET DE LA CRISE

Immigrants des années 30, attirés au Canada par la perspective de s'établir sur une terre agricole, panacée imaginaire contre la crise économique. Immigrants victimes des compagnies de transport et des agences de placement, qui leur faisaient «quitter leur pays avec l'appât de promesses mensongères d'une prospérité aléatoire», et qu'on parquait, sitôt débarqués, dans des refuges de misère.

Les Prairies leur étaient fermées puisque les provinces de l'Ouest, elles-mêmes submergées par le chômage, refusaient de les accueillir. Tandis qu'ici, les nouvelles terres ouvertes à la colonisation, en Abitibi et dans le Bas-du-fleuve, étaient tellement mauvaises qu'elles n'attiraient presque personne.

Les privilèges de l'Angleterre

Abandonnés sans ressources à Montréal, leur port d'entrée, ces im-

migrants allaient grossir les queues aux soupes populaires et aux secours directs. Cette situation offensait la CTCC, qui réclamait que l'immigration soit planifiée en fonction de nos besoins, au lieu d'être laissée aux «intérêts pécuniers des compagnies de transport». Les gouvernements, disait-elle, doivent comprendre que «le Canada ne doit pas être le déversoir de tous les chômeurs d'Europe et même d'Angleterre». Pourquoi cette précision sur l'Angleterre? — Parce que les immigrants venant de ce pays pouvaient,

«grâce à la protection d'amis résidant déjà ici, (...) prendre, à rabais, la place au travail des natifs du Canada», pendant que ceux venant d'Europe centrale étaient réduits à la misère comme les chômeurs d'ici.

Huit heures

Contrôler l'immigration — et au plus fort de la crise, l'interdire — c'était, comme le retour à la terre, un palliatif contre le chômage, que la CTCC jugeait nécessaire. Mais en même temps, elle reprochait aux gouvernements d'accepter «le libéralisme tout cru» qui considère le chômage «comme un mal nécessaire et sans remède», alors qu'ils pourraient prendre des mesures de redressement, même si la source du problème est internationale. Par exemple, décréter la journée de huit heures afin de compenser les hausses de productivité qui ont entraîné le déséquilibre entre la production et la consommation, à l'origine de la crise; ou encore, interdire aux compagnies de verser des dividendes sur actions à moins qu'elles puissent «maintenir au travail tout le personnel employé et à un taux de salaire raisonnable».

À main d'hommes

Et pourquoi, dans le cadre des «travaux de crise», ne pas démolir les taudis et les remplacer par des logements ouvriers, en profitant de l'occasion pour élargir les





Logement d'une pièce comme il s'en trouvait beaucoup à Montréal, pendant la Crise des années 30. (Source: ANQ)

rues et créer des parcs? Cependant, «sans préjudice pour la machinerie, élément de progrès, les autorités devraient voir à ce qu'autant que possible — à cause du caractère exceptionnel des temps — les travaux soient exécutés à main d'hommes.»

Ainsi s'élaborait, dans la jeune CTCC, une pensée ouvrière autonome, progressivement émancipée de celle de l'Église. Le chroniqueur décrit les congrès de ce temps-là comme des commissions d'étude «*toujours au guet, toujours en contact avec les masses ouvrières*», et dont les résolutions constituent un véritable «*programme de rénovation sociale*».

Note: Les citations sont tirées de *La vie syndicale*, organe des syndicats catholiques de Montréal, et de la CTCC à partir de 1931. Numéros de juillet 1927, octobre 1930 et octobre 1931.

LA CTCC/CSN

UNE RACINE DE LA SOCIÉTÉ DISTINCTE

«Les provinces doivent conserver leur autonomie en matière de législation sociale.» Non, ce n'est pas à **Gérald Larose** qu'on doit attribuer ces paroles, mais bien à **Alfred Charpentier**, alors qu'il présidait la CTCC en 1945!

Créés pour faire obstruction aux puissants syndicats internationaux qui caresaient un projet de monopole syndical au Québec, les syndicats «catholiques nationaux» manifestèrent, dès les débuts, leur fierté nationale. C'est ainsi qu'au congrès de fondation, en 1921, ils revendiquèrent du gouvernement fédéral de la monnaie et des timbres bilingues. C'était bien longtemps avant la venue à Ottawa d'un *French power!* Du gouvernement provincial, ils réclamèrent que le 24 juin, fête nationale des Canadiens français, soit décrété congé férié, et que les livres offerts en prix dans les écoles soient préférablement des oeuvres d'auteurs canadiens français imprimées chez nous.

La seule à le faire

Tout en luttant pour se faire
NOUVELLES CSN 308 page 4

reconnaître comme organisation par le gouvernement fédéral - ce qui n'allait pas de soi, Ottawa préférant de beaucoup les syndicats affiliés aux unions américaines - la CTCC comptait bien davantage sur le gouverne-

ment provincial pour améliorer le sort de ses membres. Durant ses premières années d'existence, elle pressa ce dernier d'adopter la Loi des syndicats professionnels, un Code du Travail et une Loi de l'extension juridique de la convention collective, et elle fut seule à le faire. En 1943, le président Charpentier déclarait même: «*La CTCC est d'avis que le gouvernement provincial doit adopter une loi de ce genre (loi de liberté syndicale) avant que le gouvernement fédéral adopte la sienne. Car alors, l'on peut espérer que notre loi provinciale influera sur la législation fédérale...*» En effet, la CTCC préférerait - elle ne s'en cachait pas - dépendre du Code provincial du Travail pour sa supériorité «*en ce qui a trait à la conception vraie du pluralisme syndical*».

Les empiétements d'Ottawa

En 1945, au sortir de la guerre, éclata une querelle fédérale-provinciale portant sur les juridictions des

LE TRAVAIL ET LA VIE SYNDICALE 15

es et

L'honorable Adélar Godbout et l'autonomie provinciale

pays immensément riche. ■ part du patrimoine national. La politique de M. Godbout, d'inspiration large, nous conduit à cette conquête en faisant de la province de Québec et du peuple canadien-français, dans le Canada et dans l'Amérique en guerre, non pas un groupe à part, non pas une province séparée, différente des autres, contre qui le reste du Canada et les États-Unis auraient des raisons de se tourner, mais en faisant de notre groupement une grande force qui apporte généreusement sa contribution à l'effort commun. Cette politique, qui ne cède rien de ce qui est essentiel à notre survivance, mais qui adapte la doctrine de l'autonomie aux exigences

L'autonomie provinciale fait si souvent l'objet de débats chez nous qu'un étranger, pourrait être porté à croire que la province de Québec est la seule à qui la constitution canadienne ait conféré un caractère autonome, c'est-à-dire le pouvoir de légiférer indépendamment et suivant ses intérêts particuliers, dans certains domaines. Nous savons tous qu'il n'en est pas ainsi, cependant, et que toutes les provinces canadiennes ont le même degré d'autonomie, ou

Nous avons raison de nous montrer intraitables en ce qui concerne la conservation de nos droits et de nos prérogatives, mais nous ne devons pas laisser mettre la survivance canadienne-française à toutes les sauces, dans les débats qui surgissent au sujet de l'autonomie provinciale. Dans les questions où notre survivance peut être en jeu, nous avons raison de ne point reculer d'un pouce et de nous montrer résolus à demeurer canadiens-français. Dans les autres cas,

différents gouvernements en matière de mesures sociales. La CTCC suivit les débats avec le plus grand intérêt. Préoccupée de voir le gouvernement du Québec récupérer les pouvoirs que le fédéral s'était appropriés à la faveur de la guerre, la CTCC souhaitait que soient mis en place les moyens de faire «cesser les empiétements d'Ottawa» et définis les «points sur lesquels la constitution pourrait être amendée».

À l'époque, le Congrès du Travail du Canada pressait le gouvernement du Québec d'abolir son Code du Travail. La CTCC se défendait àpre-

ment de ce qu'elle nommait «les menées centralisatrices» des adversaires syndicaux. Elle ne se sentait rien en commun avec la conception de la société professée par les syndicats internationaux, à l'opposé de la sienne. Par ailleurs, elle publiait intégralement dans *Le Travail* les communiqués émis par le gouvernement sur l'autonomie provinciale. Ainsi, sous le titre «L'honorable Adélard Godbout et l'autonomie provinciale», on peut lire: «C'est que l'autonomie provinciale, pour les Canadiens français, constitue en premier lieu une garantie pour la conser-

vation de leurs caractéristiques nationales (...). Grâce à son autonomie, le gouvernement de Québec a pu aussi favoriser la perpétuation de nos traditions nationales et conserver à notre province son caractère français extérieur.»

L'autonomie provinciale, c'était, pour la CTCC, une question d'identité et de survie.

Note: Les citations sont tirées de *Le Travail*, organe de la CTCC. Numéros de juin 1943, septembre 1943, octobre 1945, septembre 1946.

L'ACTION POLITIQUE DE CE TEMPS-LÀ

Tellement différents par la forme et le langage, les congrès d'hier et d'aujourd'hui ont néanmoins des préoccupations dont la similitude n'arrête pas d'étonner. L'une d'elles est de développer une vision globale de la société à travers les luttes nécessaires à l'amélioration des conditions de travail, et d'essayer de la faire partager par les décideurs politiques.

A l'origine, c'était avec déférence et naïveté qu'on s'adressait aux autorités, comme si l'évidence de quelque problème social suffisait à leur faire entériner la solution proposée. Le ton a certes changé, mais plusieurs préoccupations demeurent actuelles.

La plate-forme

Ainsi, en 1928, le congrès adoptait une «plate-forme de politique non-partisane», dont la première revendication portait sur l'établissement d'un juste salaire et la mise en oeuvre d'assurances sociales pour cette «portion notable de la communauté (qui) continue de souffrir et de se débattre sous les coups du chômage, de la maladie, de la vieillesse». Et l'on demandait aux gouvernements, puisqu'ils ne sont pas liés par «l'égoïsme et l'intérêt personnel», de donner l'exemple aux entreprises privées en payant le juste salaire lors des travaux publics, qu'on souhaitait voir distribués «de manière à procurer du travail pendant les mois de la mortaison». De même, les municipalités

étaient priées de ne pas accorder d'exemptions de taxes aux compagnies sans qu'elles s'engagent à «donner leur travail temporaire ou permanent» aux ouvriers y tenant feu et lieu, et «au salaire d'union de l'endroit».

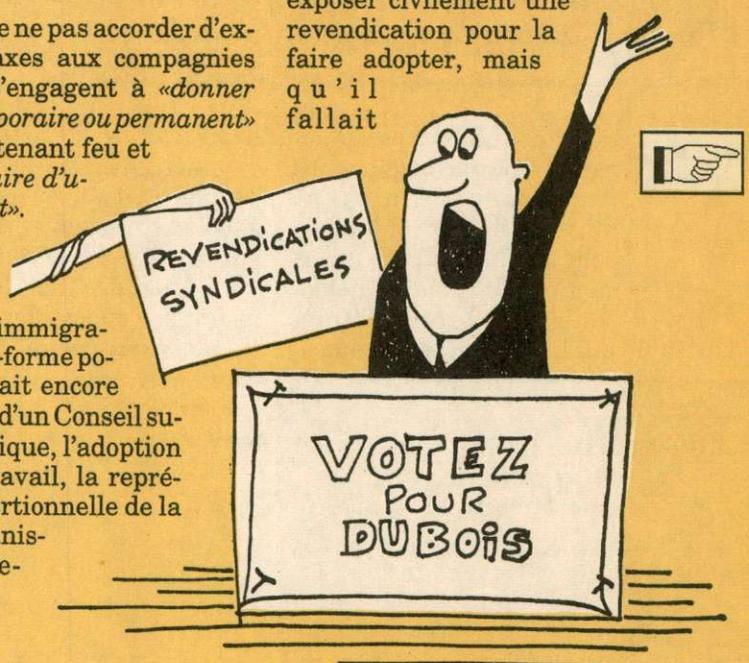
Outre le respect du dimanche et la limitation de l'immigration, cette plate-forme politique demandait encore l'établissement d'un Conseil supérieur économique, l'adoption d'un code du travail, la représentation proportionnelle de la CTCC aux organismes gouvernementaux, l'octroi de subsides aux bureaux de placement syndicaux, et la ratification par Québec et Ottawa

des conventions internationales du travail.

Sans partisanerie

On voulait soumettre aux gouvernements «un programme économique chrétien et national». Et le chroniqueur d'ajouter: «Ces revendications sociales, la CTCC les soumettra chaque année à l'attention de nos législateurs, jusqu'au jour où elles prendront corps dans nos législations. Nous les ferons endosser sans partisanerie politique, par les candidats à l'administration du pays, de la province et de nos villes qui viennent briguer les suffrages ouvriers avec de doucereuses paroles.»

Comme on le voit, l'esprit critique envers les candidats à la chose publique se pointait déjà. Et quelques années plus tard, force était de constater qu'il ne suffisait pas de leur exposer civilement une revendication pour la faire adopter, mais qu'il fallait



... obtenir une législation conforme aux intérêts des travailleurs

Avec déférence et naïveté à l'origine, la CTCC cherchait à faire endosser ses revendications sociales par les gouvernements, tout en gardant l'esprit critique envers leurs «doucereuses paroles».

«d'abord former l'opinion publique» pour que la démocratie puisse fonctionner, les congrès étant vus comme une occasion privilégiée de le faire. Car il faut bien admettre, disait le chroniqueur, que les gouvernements ne se rendent pas toujours en première instance à nos demandes. Consta-

tant que le congrès de 1931 reprenait plusieurs résolutions des années antérieures, il écrivait: «Nos syndiqués sont patients et persévérants. Chaque année, ils reviennent à l'assaut de l'opinion publique et des gouvernants pour faire triompher les revendications sociales et législatives dont ils

croient l'acceptation nécessaire au bien-être des travailleurs et de la société.»

NOTE: Les citations sont tirées de *La Vie Syndicale*, organe des syndicats catholiques de Montréal, et de la CTCC à partir de 1931. Numéros de septembre 1928 et de septembre 1931.

LA JUSTICE SOCIALE

PAS UN PRIVILÈGE: UN DROIT!

La CTCC n'était pas encore officiellement constituée qu'elle se préoccupait de la date des déménagements. La première résolution de son premier congrès, celui de 1921, demandait au gouvernement de fixer le mois de juillet comme date légale de l'expiration des baux de location dans Montréal, «considérant que le mois de mai est mal choisi à cause de la nécessité de déranger les écoliers, de transporter le charbon pour les premiers jours de mai et de l'état toujours maussade de la température à cette saison». Plus loin, la résolution numéro 45 réclamait une loi obligeant les propriétaires de journaux à rendre publique la liste de leurs actionnaires et obligataires, car «les journaux deviennent de plus en plus les dirigeants de l'opinion publique» et «qu'il serait dans l'intérêt de tous que le peuple sache qui le renseigne».

dans les écoles catholiques et réclamait «qu'au lieu de faire du militarisme, l'on fasse des exercices physiques avec barres, haltères, etc.»

Ce même congrès constatait que les coopératives de consommation constituaient «un puissant moyen d'améliorer l'humble situation de la classe ouvrière en réduisant le coût de la vie» et que les syndicats catholiques avaient, depuis leur origine, «prouvé leur compétence à organiser des coopératives de consommation». Quelques années plus tard, s'inquiétant de la rareté des logements à prix modique, la CTCC se tournait vers la création de coopératives d'habitation; elle réclamait aussi le contrôle des loyers, la construction de logements ouvriers, et «que l'expulsion de locataire en vertu de l'article 15 exclue toute augmentation future dans le prix dudit logement».

«Socialisantes»

Ignorant les protestations du clergé, la CTCC adopta, à maintes reprises, des propositions que d'aucuns qualifièrent de socialisantes. Dès 1925, par exemple, la CTCC revendiquait des dispensaires gratuits pour les familles pauvres, en 1927, des allocations familiales et en 1929, des pensions de vieillesse et l'assurance-chômage. En 1944, elle demandait au gouvernement provincial «de rendre obligatoire l'assurance des propriétaires de véhicules motorisés, couvrant les risques de dommages aux personnes et à la propriété». Le congrès de 1947 revendiquait des bourses d'études pour les ouvriers et réclamait que le gouvernement empêche la dilapidation des forêts par les grandes compagnies.

«Quand la classe ouvrière réclame une pleine mesure de justice sociale, elle ne demande pas un privilège, mais un droit, déclarera le président Gérard Picard en 1947. C'est au prix de la justice sociale que l'ordre social pourra être maintenu.»

Note: Les citations sont tirées des procès-verbaux de congrès de la CTCC, années 1921, 1922, et de *Le Travail*, organe de la CTCC, numéros de septembre 1944, septembre 1947, novembre 1947.

Ces deux résolutions contenaient déjà tout ce que serait et ne serait pas la CTCC. Elles révélaient son intérêt pour la qualité de vie de ses membres et pour la démocratie, et la distance infranchissable qui la séparait du syndica-

lisme d'affaires. Certaines des préoccupations sociales de la CTCC ont été partagées, d'autres sont devenues désuètes avec le temps; mais il en est qui ont traversé les décennies.

Ainsi, dès 1922, le congrès manifestait son opposition à la militarisation des exercices imposés aux enfants

Montréal, avril 1947
LE TRAVAIL ET LA VIE SYNDICALE
5

Chômage chez les hommes d'âge non militaire

par Alfred CHARPENTIER

Prospectives inquiétantes pour les inaptes au service militaire

Au mois de février, plusieurs de nos centres syndicaux, notamment Montréal, Québec et Trois-Rivières se sont plaints qu'un trop grand nombre d'hommes d'âge non-militaire de même qu'un grand nombre de jeunes gens de 17 à 21 ans étaient éliminés des usines de munitions et que des jeunes filles et nombre de femmes mariées étaient employées à leur place. Des agents recruteurs, a-t-on dit, parcourraient même certains centres ruraux pour obtenir cette main-d'œuvre féminine.

Nos représentants de Québec prétendirent alors que 2,500 hommes y chômaient, que parmi eux se trouvaient nombre de vétérans qui s'étaient vus refuser de l'emploi aux bureaux de placement des usines de munitions.

Voici le printemps venu et cette situation ne s'est guère améliorée. N'a-t-on pas appris ces derniers semaines que 6,000 chômeurs seraient inscrits au bureau de l'assurance-chômage de Montréal; et les

Offres d'emploi et placements par cent demandes de travail.

Demandes de travail — Office d'emploi — Placements

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le graphique ci-haut indique la marche de l'emploi depuis janvier 1939, d'après le pourcentage des offres d'emploi et des placements par cent demandes de travail inscrites aux différents bureaux de placement au Canada. Ce calcul est effectué à chaque quinzaine. A noter que les courbes des offres d'emploi et des placements par rapport aux demandes

«MAL-AIMÉE, MAIS NÉCESSAIRE»

De toutes parts, on la combat. Les journaux font leurs titres avec ses conflits, les éditorialistes la vilipendent en chœur à la moindre revendication. Les employeurs lui préfèrent une centrale plus... compréhensive. Le gouvernement lui réserve ses flèches empoisonnées. Sous la plume de Claude Masson, éditorialiste à *La Presse*, on pouvait récemment lire que la CSN, c'est «la mal-aimée des centrales syndicales».

Il semble bien que ce soit sa nature, sa destinée. Il en était ainsi avant même sa fondation. D'abord, le gouvernement fédéral et les syndicats internationaux: une résistance à tout crin. À tel point qu'«il fallut une longue polémique dans les journaux entre l'aumônier général de la CTCC, M. l'abbé Maxime Fortin, et le ministre fédéral du Travail, M. Gédéon Robertson, suivie d'un débat retentissant en chambre mené en notre faveur par l'hon. Ernest Lapointe, pour obtenir la reconnaissance officielle de la CTCC par le gouvernement fédéral», peut-on lire dans un numéro du journal *Le Travail* consacré aux 25 premières années d'histoire de la CTCC à l'occasion de son congrès-anniversaire de 1946. Quant aux internationaux, «établis au pays depuis 40 ans, (ils) nous accusèrent de venir diviser les ouvriers, d'être un mouvement sectaire, des syndicats de petits salaires vendus aux patrons, bref, d'être des traîtres à la classe ouvrière.»

Les employeurs ensuite. «D'autres nous accueillèrent simplement pour se débarrasser de l'«Internationale», mais ces mêmes employeurs ont commencé à nous craindre devant nos progrès rapides, notre force croissante et la fermeté de nos revendications.»

Moquerie et hostilité

Durant ses premières décennies d'existence, la CTCC affronta seule les moqueries et l'hostilité des employeurs et des syndicats internationaux dans la bataille qu'elle mena afin d'obtenir un encadrement légal à l'existence des syndicats et des négociations collectives. Dès 1922, défendant «les avantages de la personnalité civi-

le pour le syndicalisme professionnel», elle réclama la Loi des syndicats professionnels, qui devint réalité en 1924. «La CTCC a ainsi posé le premier jalon du droit syndical nouveau», commente *Le Travail*. En 1934, elle obtint la Loi de l'extension juridique des conventions collectives, une loi qui «a redonné la propriété du métier aux travailleurs qui en bénéficient». Enfin, c'est une bataille menée par la

CTCC qui «fut la cause indirecte de la *Loi des Relations Ouvrières*», adoptée en 1944 par le gouvernement québécois désireux de mettre un terme au conflit dans les usines Price au Saguenay-Lac Saint-Jean. Les employeurs préféraient y négocier avec les unions internationales même si la majorité de leurs employés appartenaient à des syndicats affiliés à la CTCC. Grâce à son rôle joué dans l'adoption de cette loi, «la CTCC a contribué à substituer à la loi de la jungle dans l'industrie, des relations patronales-ouvrières plus civilisées», conclut *Le Travail*.

«... mal-aimée, irritante, mais nécessaire, poursuit Claude Masson. Elle (la CSN) canalise les objectifs et les intérêts d'une classe ouvrière qui prône la justice pour tous, l'égalité sinon l'égalitarisme, la social-démocratie sinon le socialisme.»

Comme quoi, aujourd'hui comme en 1946, «tôt ou tard, bon gré mal gré, les fruits d'un arbre sain sont toujours appréciés.»

Note: Les citations sont tirées de *Le Travail*, organe de la CTCC, numéros de août et septembre 1946, et de *La Presse*, 13 mars 1990.

LA C.T.C.C. AU SERVICE DES TRAVAILLEURS DEPUIS 25 ANS



Préparons-nous pour bien vivre notre
25^{ème} ANNIVERSAIRE

LA SANTÉ - SÉCURITÉ EN CE TEMPS-LÀ

Des poseurs de lattes demandaient que les clous soient gardés dans un endroit propre pour des raisons d'hygiène. Car pour travailler plus vite, ils les mettaient dans leur bouche. Des plâtriers dénonçaient «les cas pitoyables d'accidentés laissés sans ressources par la faute de certains patrons sans scrupules». Un autre syndicat réclamait que les chantiers soient pourvus d'un «endroit propre et chauffé en hiver, où l'on pourra donner les premiers soins aux accidentés du travail».

Comme aujourd'hui, les accidents étaient davantage concentrés dans la construction et l'industrie manufacturière, tandis que d'autres secteurs présumés moins dangereux, comme les hôpitaux, étaient exclus de l'application de la loi.

Les indemnités étaient dérisoires, et la CTCC faisait cause commune avec les syndicats «internationaux» pour les faire augmenter, pour élargir l'application de la loi à tout le monde, pour que les règlements d'hygiène et de sécurité soient mieux respectés, et pour que les employeurs soient tenus de déclarer les accidents.

Déjà, l'aération

L'effet destructeur des conditions de travail sur la santé était aussi une préoccupation constante de la CTCC depuis le début. Elle avait la connaissance empirique de la toxicité des émanations de plomb dans les imprimeries, et réclamait qu'un tuyau aspirateur soit installé sur les linotypes «pour chasser l'oxyde de carbone qui est un poison vif pour l'opérateur». Elle connaissait la maladie des peintres, et demandait que soit obligatoire «un système d'aération convenable» dans les ateliers mécaniques. Elle

pressait le gouvernement de reconnaître comme maladies industrielles celles «occasionnées par les poussières des moulins, les acides, les teintures,

mesure préventive n'avait été prise pour réduire la poussière, «premier moyen qu'il faut utiliser pour enrayer cette maladie», et il haussait le ton face aux compagnies et au gouvernement, citant de nombreux exemples de «victimes incapables de travailler, obligeant leur famille aux pires privations».

Les médecins

Mais en attendant le dépoussiérage, la fédération demandait qu'on subventionne la recherche universitaire sur l'amiantose, pour la diagnostiquer et découvrir des remèdes. Et surtout, elle réclamait des cliniques médicales indépendantes des compagnies et du gouvernement, pour «signaler immédiatement le danger à ceux chez qui se manifesteraient les symptômes». Car depuis longtemps, les mineurs n'avaient plus confiance dans l'impartialité et la confidentialité des médecins patronaux.

Quelques mois plus tard, l'élimination de la poussière était la pre-

Septembre 1948 LE TRAVAIL À EAST-BROUGH

LES DES MINEURS D'AMIANTE

Il faut mettre fin à toutes les maladies industrielles dans les mines de la province

ÉLÉGUÉS AU CONGRÈS SUGGÈRENT UN EFFICACE POUR ENRAYER L'AMIANTOSE SILICOSE.

TATIONS CONTRE LES MANOEUVRES QUI ONT LA VOLTE-FACE DE "RELATIONS" — PUBLICATION EBDOMADAIRE DU JOURNAL "LE TRAVAIL".

grès annuel de la Fédération des Employés de la Mine à eu lieu à East-Brough le 31 juillet et les 1 et 2 août derniers.

Le rapport, au nombre de cinquante, a été étudié avec attention par les délégués. Avec l'esprit de détermination qui les caractérise, les représentants des mines ont adopté des résolutions relatives à la loi sur le travail, au code de la publication hebdomadaire du journal "Le Travail", à l'amiantose, au nombre des invités d'honneur et à remarquer les

s'occuper des "amiantosés", mais ils tiennent à souligner que cette mesure est loin d'être suffisante. C'est pour cette raison qu'ils ont fixé le programme dont nous parlons ci-dessus.

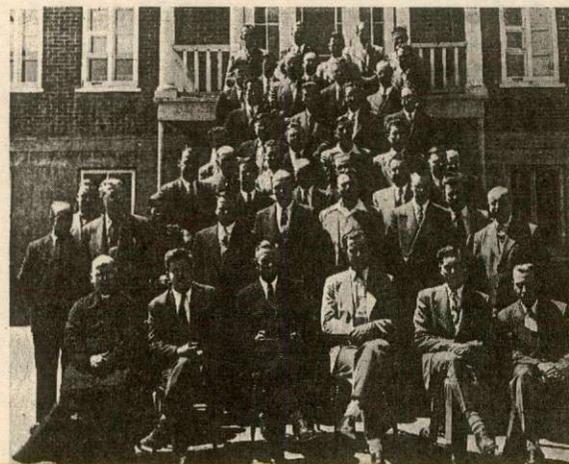
Nous donnons ci-dessous les grandes lignes des mesures préconisées par la fédération pour éliminer le fléau de l'amiantose.

10. — Mesures préventives

Le premier moyen qu'il faut utiliser pour enrayer cette maladie est de prendre les mesures nécessaires pour éliminer la poussière dans les mines et les usines. La fédération demande donc aux gouvernements et aux compagnies d'étudier et de mettre en pratique immédiatement les différentes façons de réaliser ce premier pas.

20. — Cliniques

UNE FÉDÉRATION PROGRESSIVE



l'humidité qu'on rencontre dans les départements de l'imprimerie, du textile (et du) coton».

L'amiante

Mais c'est peut-être dans l'amiante que l'action de la CTCC pour améliorer les conditions de santé au travail a été la plus visible et la plus soutenue. La grève de 1949 était avant tout une révolte contre l'amiantose, après plusieurs années de vaines revendications. L'année précédente, le congrès de la Fédération des mines constatait une fois de plus qu'aucune

mière revendication lors de la grève de 1949, qui a été si sévèrement réprimée par Duplessis, mais qui, en même temps, a déclenché un mouvement de solidarité d'une ampleur telle que les bases jusque-là immuables de la société québécoise ont été secouées. Mais il a fallu attendre l'autre grande grève de l'amiante, celle de 1975, pour que le dépoussiérage des mines soit accompli.

Note: Les citations sont tirées de *La Vie syndicale*, septembre 1941, et du journal *Le Travail*, septembre 1948.



Trois musiciens

Par Pierre Vadeboncœur

à Michel Crête,
mélomane et Sorelois

André Gagnon

Il y avait de bons musiciens parmi les militants. Une fois, j'ai eu l'occasion d'entendre un excellent saxophoniste dans une soirée syndicale: André Gagnon, de Grand-Mère Shoe. Ouvrier de la chaîne de montage depuis des années, syndicaliste tenace, esprit clair, délié et informé, militant consciencieux -une conscience vraiment, une valeur morale-, il était président de son syndicat depuis déjà longtemps lorsque, vers 1974, j'ai participé là-bas à la négociation collective.

La chaîne de montage lui pesait peut-être plus qu'à un autre à cause de son évidente sensibilité d'artiste. Par nécessité, il continuait néanmoins de travailler, plus ou moins enchaîné à la chaîne. Mais pour ce qui est de vivre, pour ce qui s'appelle vivre vraiment, on peut dire qu'il ne vivait que lorsqu'il faisait de la musique.

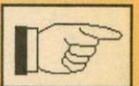
C'est ce qu'il me disait ouvertement, d'ailleurs. La fin de semaine venue, il jouait du saxophone pendant des heures dans un bar de Shawinigan. Alors, il était aux oiseaux.

Je garde de lui le souvenir d'un excellent homme, syndicaliste animé d'un vif sentiment de classe, militant d'un jugement sûr, personne fiable que son assemblée réalisait toujours parce qu'elle se savait entre bonnes mains.

L'usine a fermé il y a quelques années. Lui, il fait toujours de la musique. Si vous vous rendez au Conseil central de Shawinigan, vous verrez qu'une des salles porte maintenant le nom d'André Gagnon. Je l'ai bien connu. Je n'en suis pas surpris.

André Gagnon, que l'on voit ici pendant la grève de Grand Mère Shoe en 1968, était «une personne fiable que son assemblée réalisait toujours parce qu'elle se savait entre bonnes mains.»

«La fin de semaine venue, il jouait du saxophone pendant des heures dans un bar de Shawinigan. Alors, il était aux oiseaux.» Il en joue encore, comme en témoigne cette photo récente.

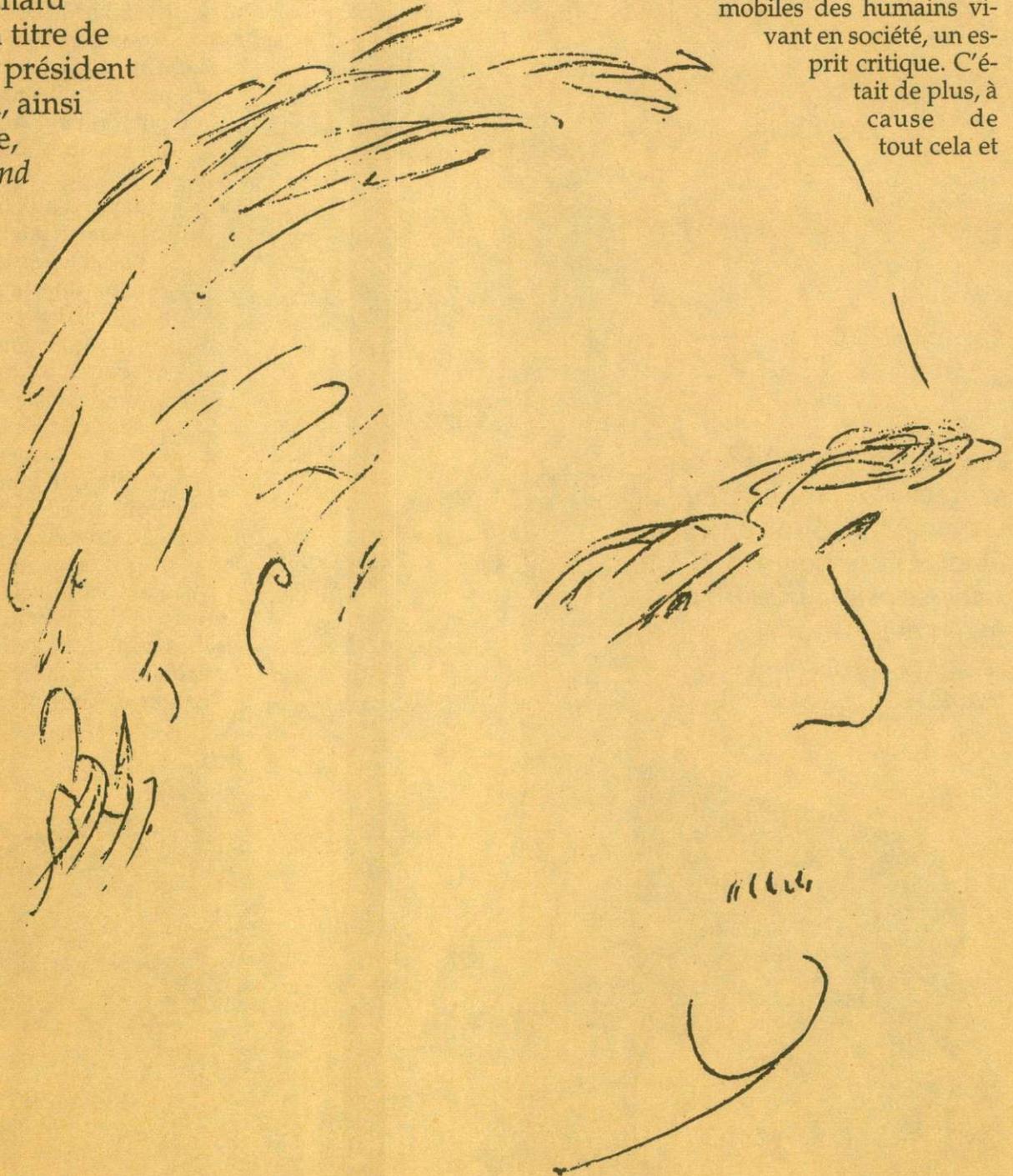


Richard Daigneault

Richard Daigneault resta bien une bonne douzaine d'années à la CSN où, gréviste de *La Presse* en 1964, il édita d'abord *La P... Libre*, organe d'information et de combat substitué par les syndiqués à *La Presse* touchée par le conflit, après quoi il fut embauché comme permanent. Daigneault était un musicien lui aussi, espèce de mixture de journaliste et de musicien, quelque peu bohème comme sont souvent musiciens et journalistes, quelque peu désordonné dans son apparence et dans les menues choses. Créateur, toujours plein d'idées, il possédait une originalité d'esprit comme on n'en trouve pas beaucoup. Il devint directeur de l'information à la CSN et directeur du journal *Le Travail* (maintenant *Nouvelles CSN*), ainsi qu'un des conseillers du président. Avant la grève de *La Presse*, il avait tenu dans ce dernier journal la chronique la plus lue à Montréal et ailleurs, conjointement avec son confrère Dominique Clift: *La démocratie au Québec*.

C'était un journaliste chevronné. Il avait gardé les habitudes et traits caractéristiques des gens de ce métier: le goût des discussions et des palabres, la passion des affaires publiques, des idées pas mal sceptiques sur les vertus des politiciens, une connaissance intuitive des mobiles des humains vivant en société, un esprit critique. C'était de plus, à cause de tout cela et

Comme en témoigne cette excellente esquisse de Richard Daigneault, Pierre Vadeboncoeur n'a pas que des talents d'écrivain. Il l'avait réalisée vers 1970, lors de pourparlers dans quelque affaire où Richard Daigneault, à titre de conseiller du président Marcel Pepin, ainsi que lui-même, étaient en *stand by* dans une chambre d'hôtel.



de l'imagination qu'il n'avait pas bornée, un bâtisseur de stratégies parfois profondes, souvent compliquées et avisées, quelquefois un peu trop savantes et sophistiquées, qu'il avançait dans les discussions à propos des problèmes auxquels la CSN avait à faire face.

On pouvait parler avec lui pendant des heures. C'était intéressant. Il connaissait le Québec comme un journaliste peut le connaître: réalistement, à travers cent personnalités rencontrées au hasard du métier, et par l'actualité suivie des années durant. Il ne jugeait pas trop sévèrement les vieux politiciens du passé. Homme d'expérience, il était plutôt indulgent. (Pas toujours! Je me souviens d'un permanent qu'il avait surnommé «l'ange de la mort»!). Il était humain, bien que sans illusions. Figurez-vous qu'il avait même éprouvé une certaine considération pour Maurice Duplessis!

Daigneault aurait pu faire une carrière musicale. Il avait étudié l'harmonie, le contrepoint, etc. Il avait eu Claude Champagne comme professeur, entre autres. Grand amateur de Jean-Sébastien Bach, il touchait l'orgue. À ses heures, il lui arrivait même de composer. Les circonstances voulurent qu'il embrassât la carrière de journaliste. Beaucoup plus tard, il retrouva cette profession après avoir quitté la CSN.

Il est hélas décédé prématurément il y a quelques années. À ses funérailles, une musique qu'on entendit dans l'église était de sa propre composition. Il l'avait d'ailleurs déjà jouée dans cette église même.

Théodore Lespérance

Voici un troisième musicien, avocat, jadis directeur du Service juridique de la CTCC-CSN. J'ai dit deux mots de Lespérance il y a un an dans une de ces chroniques. Mes souvenirs de lui remontent à la période 1950-1955. Il avait quitté une situation lucrative dans l'étude réputée de Me Victor Pager, où il avait passé quinze ans, pour venir, vers le temps de la grève de l'amiante, travailler pour presque rien dans notre mouvement. Il devait être d'une quinzaine d'années mon aîné. Cet avocat était un juriste, sans doute une des compétences du Barreau de Montréal, et un caractère d'une grande noblesse. Il frappait par son air concentré et sérieux. Malgré cette apparente sévérité, il y avait de la douceur dans sa physionomie. Il avait vraiment quelque chose d'impressionnant. Une sorte d'autorité émanait de lui. Mais pour qui le connaissait, le trait dominant de cette personnalité était peut-être la bonté.

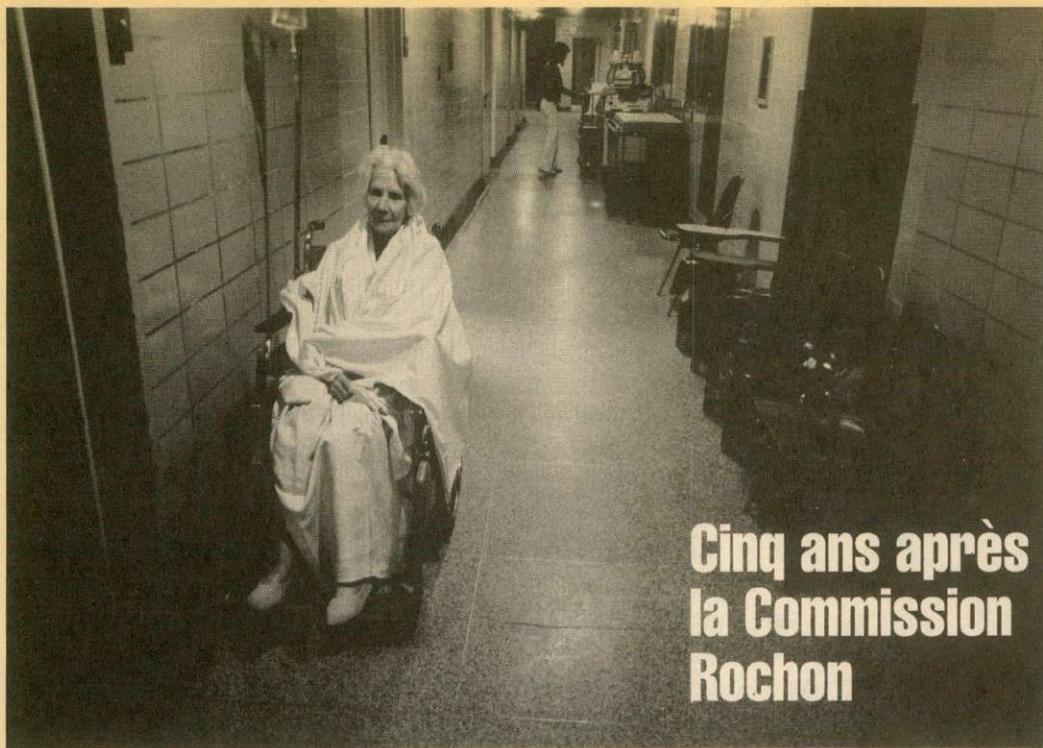
C'était aussi quelqu'un d'habile. Il me donnait le conseil suivant à mettre en pratique devant les Cours ou les arbitres: «*Plus tes idées sont nouvelles et originales, plus tu dois les envelopper si possible dans des principes anciens et traditionnels...*»

Musicien, il possédait un orgue dans son sous-sol, un petit orgue à tuyaux, je crois. Pour se reposer, il jouait de l'orgue, ou bien encore il relisait le philosophe Bergson, qu'il aimait particulièrement, ou bien il travaillait à des problèmes de hautes mathématiques...

Il est décédé il y a quelque dix ans. Théodore Lespérance fut l'une des plus belles figures de l'histoire de la CSN. □

Théodore Lespérance «fut l'une des plus belles figures de l'histoire de la CSN». Sur cette photo, on le voit en compagnie de Gérard Picard, de Jean Marchand, et de René Rocque (assis). Ce dernier, dont Lespérance avait assuré la défense, fut condamné à six mois de prison à cause de son rôle important dans la grève de l'amiante de 1949, à la suite d'un procès bidon à l'occasion duquel Maurice Duplessis a manifesté toute sa hargne contre la CTCC.





Cinq ans après
la Commission
Rochon

Les enjeux demeurent les mêmes

Par Claude Saint-Georges

Cinq ans après la création de la Commission Rochon, la population québécoise attend toujours de connaître les véritables intentions gouvernementales en matière de services de santé et de services sociaux.

S'il faut en croire la déclaration du ministre Marc-Yvan Côté, à la suite de la commission parlementaire marathon qui s'est terminée le 11 avril dernier, un projet de loi réformant l'actuelle Loi sur les services de santé et les services sociaux pourrait être débattu et adopté d'ici la fin de l'année.

Le Québec se dotera-t-il enfin d'une politique globale de santé et de bien-être? Son assise sera-t-elle un réseau public de services accessibles et universels? Un des objectifs fondamentaux sera-t-il la réduction des écarts qui existent au sein de la population et entre les diverses régions?

Ou bien, assistons-nous à un envahissement progressif de l'économie privée et de l'entrepreneuriat de la maladie dans le champ de la santé et des services sociaux, accompagné d'un retrait grandissant de l'État dans ce domaine crucial?

La CSN veut une politique globale

Le président de la CSN, Gerald Larose, la vice-présidente Céline Lamontagne, la présidente de la FAS, Catherine Loumède et le président de la FPPSCQ, Jacques Guénette, ont réaffirmé en commission parlementaire les grands objectifs de la CSN en matière de santé et de bien-être et réclamé plusieurs modifications au

projet de loi à l'étude lors de la présentation du mémoire de la centrale, il y a quelques semaines.

Gérald Larose, qui présentait le mémoire au nom de la centrale, a insisté sur la détérioration des conditions de santé et de vie des Québécoises et des Québécois pour réclamer une intervention globale du gouvernement en matière de santé et de services sociaux. «*Le Québec s'est appauvri depuis 15 ans, passant du 4e au 8e rang à ce chapitre parmi les provinces canadiennes, avec une moyenne de 18% de sa population en-deçà du seuil de pauvreté*», a-t-il déclaré.

C'est pourquoi la CSN réclame une véritable politique de la santé et des services sociaux

plutôt que les seules mesures proposées actuellement par le gouvernement Bourassa, dans son projet de refonte de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Le système coûte-t-il trop cher?

Le système de services de santé et de services sociaux accapare 30% des dépenses du gouvernement québécois. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a en effet obtenu des crédits de 8 560M\$ pour 1990-91 et la Régie de l'assurance-maladie a reçu 2 400M\$ pour payer les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les optométristes. Ce sont, il va sans dire, des sommes colossales, que les milieux d'affaires, certains éditorialistes et politiciens ont vite pointées du doigt, en soutenant le désengagement de l'État plutôt qu'en s'appuyant sur la réalité des faits.

L'indice de mesure le plus utilisé au niveau international pour évaluer la performance économique des systèmes de santé, c'est de comparer les coûts du système en relation avec l'ensemble de l'activité économique du pays, soit le Produit intérieur brut (PIB).

La Commission Rochon avait démontré que notre système se situe à cet égard dans la moyenne internationale, étant notamment beaucoup plus performant que le modèle américain, le plus privatisé de tous.

Or, depuis les travaux de la Commission Rochon, les coûts de notre système de santé et de services sociaux, en termes de pourcentage du PIB, n'ont pas augmenté mais plutôt diminué. Le Québec consacre moins



Dates repères

- 1961: mise en place de l'assurance-hospitalisation
- 1966: création de la Commission Castonguay-Nepveu
- 1969: création de la Régie de l'assurance-maladie
- 1970: Loi sur l'assurance-maladie
- 1971: Loi sur les services de santé et les services sociaux
- 1972: fin des travaux de la Commission Castonguay-Nepveu
- 1985: création de la Commission Rochon
- 1988: rapport de la Commission Rochon
- 1989: dépôt d'un avant-projet de loi réformant la Loi sur les services de santé et les services sociaux
- Fin 1990 - début 1991: adoption d'une nouvelle Loi sur les services de santé et les services sociaux

au système de santé et de services sociaux qu'il n'en consacrait il y a cinq ans! La part des dépenses de santé administrées par le ministère de la Santé et des Services sociaux est passée, depuis 1986, de 7,3% à 7,0% du PIB. Ce contrôle des dépenses gouvernementales a été plus accentué au Québec qu'en Ontario ou dans l'ensemble du Canada.

Par ailleurs, les dépenses de la Régie de l'assurance-maladie, constituées surtout de paiements aux médecins, se sont accrues à un rythme plus rapide que celui de l'ensemble des autres dépenses de santé au cours des mêmes années, augmentant respectivement de 8,1% et de 6,5%.

Vers le désengagement et la privatisation

Dans les discours sur le budget 1990-91, le

gouvernement du Québec a indiqué qu'il veut s'engager de façon plus intensive dans une stratégie de compression de dépenses en matière de services de santé et de services sociaux. Le Conseil du Trésor se voit confier l'examen de la tarification des services, la réévaluation des services et des subventions et le resserrement des critères d'admissibilité aux services.

Pour sa part, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, n'a nullement écarté la perspective d'une plus grande privatisation des services de santé. Comme l'a rapporté la Presse canadienne, le ministre Côté, au congrès des hôpitaux et centres d'accueil privés tenu le 25 avril dernier, a affirmé que le secteur privé continuera d'être un «partenaire majeur» du gouvernement dans le domaine

de la santé. Selon le ministre, l'entreprise privée doit être non seulement un élément complémentaire, mais aussi «un concurrent» du réseau public.

La même semaine, la compagnie d'assurance CROIX BLEUE demandait au gouvernement de donner à l'entreprise privée l'occasion de montrer qu'elle peut jouer un rôle «complémentaire et concurrentiel».

Le modèle scandinave

La CSN favorise plutôt l'approche scandinave comme en Finlande et en Norvège, où les politiques gouvernementales agissent sur plusieurs aspects relatifs à la santé (plein emploi, réduction des écarts sociaux-économiques, prévention, salariat des médecins, etc). Cette approche coûte moins cher, de souligner Gerald Larose, puisque ces pays obtiennent de meilleurs résultats en n'investissant que 6% de leur produit intérieur brut en santé, contrairement aux États-Unis qui y consacreront au moins 12%, en 1990, pour des résultats bien inférieurs.

L'équité

La CSN insiste sur l'introduction du principe d'équité dans la nouvelle version de la loi, de sorte que les couches défavorisées et les régions rurales qui ont vu leur situation se détériorer puissent exiger et recevoir une attention particulière pour améliorer leur sort.

Salariat des médecins

Au chapitre de la rémunération des médecins, la CSN est d'avis qu'il faut la transformer

en faveur du salariat et appliquer des mesures qui feront en sorte que la profession médicale se conforme plus étroitement aux stratégies collectives et soit plus responsable des coûts qu'elle engendre actuellement par sa propre pratique.

Les thérapies douces

Le ministre Côté a promis, pour la fin de 1990 ou le début de la prochaine année, une commission parlementaire sur les médecines douces. Selon un rapport de recherche publié par l'Université Laval, il y aurait près de 7 000 praticiennes et praticiens de thérapies douces ou dites alternatives au Québec, dont la majorité souhaite être intégrée au système de santé public.

Deux syndicats de ces professionnels regroupant chacun 250 membres, celui des acupuncteurs et acupunctrices et celui des homéopathes, sont affiliés à la CSN. Tout comme elle l'a fait à l'occasion de la commission parlementaire sur la pratique des sages-femmes, en décembre dernier, la CSN entend participer au débat sur la reconnaissance des thérapies douces, l'encadrement de ses pratiques et le mode de rémunération, ainsi que sur l'accessibilité de ces services. □

Pour désengorger la CSST

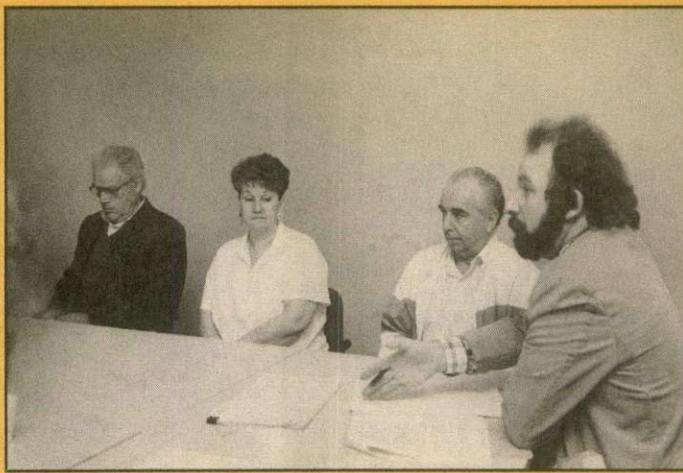
Des solutions concrètes!

20 000 accidenté-es du travail qui attendent leur comparution devant un bureau de révision de la CSST, 8 000 devant la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles et 6 000 devant la Commission des Affaires sociales. Et plus le temps passe, plus ça empire. «*Nous sommes bien obligés de constater que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles a raté le principal objectif que lui avait assigné le législateur voici cinq ans: celui de disposer rapidement et efficacement des requêtes des accidentés du travail. Le moment est venu de penser à de nouvelles formes de règlement des indemnités. À cet égard, la CSN a des propositions concrètes à présenter.*»

C'est ce qu'a déclaré la vice-présidente de la CSN responsable des questions de santé-sécurité du travail, Céline Lamontagne, en donnant le coup d'envoi à la journée nationale d'action de la CSN pour désengorger la CSST. La CSN, pour l'occasion, avait fait un grand ménage dans ses dossiers et recensé les cas en attente d'une comparution devant une instance de la CSST; elle en avait compté 2,300 auxquels il faut en ajouter environ 1,000 non transmis par les syndicats. «*D'après nos calculs, 701 de ces cas pourraient être réglés rapidement, moyennant un peu de volonté politique et de bonne foi*», a commenté Céline Lamontagne.

Au nombre des solutions avancées par la CSN figure la désignation, dans chaque région, d'un interlocuteur de la CSST compétent, disposé à écouter et possédant suffisamment de pouvoir pour prendre des décisions: «*Ces interlocuteurs se pencheraient sur des dossiers pouvant faire l'objet de règlements ou de désistements, ce qui éviterait aux victimes les interminables aventures judiciaires.*»

Autre façon de désengorger les instances de la CSST:



«On voudrait bien, mais...»

C'est ce qu'ont entendu, le 26 avril dernier, les militant-es du comité de santé-sécurité du Conseil central de Montréal venus rencontrer les directeurs régionaux de la CSST à l'occasion de la journée nationale d'action de la CSN pour désengorger la CSST. Tout en se disant très sensibles à la situation pénible qui est faite aux accidenté-es, les représentant-es de la CSST se sont, trop souvent, réfugiés derrière la loi, la réglementation et les tribunaux supérieurs pour expliquer l'engorgement. Ils se sont, par ailleurs, engagés à réévaluer le cas des accidenté-es présents à la rencontre; mais moins de quatre heures plus tard, ils se montraient fidèles à eux-mêmes en faisant savoir que la loi les empêchait «malheureusement» de régler le cas de M. Zanettin, même si leur propre médecin est d'accord avec celui de la victime. Sur notre photo, trois accidenté-es du travail: Gino Zanettin, ajusteur mécanicien chez Vickers, Jean Harquail, préposée aux bénéficiaires à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, Camilien Langlois, plâtrier, et Yvan Malo, conseiller syndical au Conseil central de Montréal.

«*Au lieu de convoquer séparément, devant des bureaux de révision différents, les multiples victimes d'un même accident ou d'une même maladie dans une entreprise, bien des coûts et des ennuis seraient évités si la CSST acceptait de traiter collectivement tous les cas avec une preuve commune.*»

La vice-présidente de la CSN a également dénoncé les coûteux frais d'expertise médicale et de représentation imputés aux victimes: «*S'il en coûte de 1500\$ à 2000\$ à une victime pour se faire dire qu'elle a raison, qu'il s'agit bien d'un accident du travail, et qu'elle a droit à 200\$ d'indemnité, je doute fort qu'elle entreprenne la démarche!*, a-t-elle lancé. Les bureaux de révision exigent les meilleures expertises, mais les coûts ne sont pas remboursables, même lorsqu'on a gagné! Il est profondément injuste que des accidents du travail ne soient jamais indemnisés à cause de ce qu'il en coûte aux victimes pour obtenir réparation!», a conclu Céline Lamontagne.

Comment dire?

«Frapper» au sens de heurter

Pour décrire des accidents, certains emploient à tort le verbe «frapper» au sens de heurter. «Frapper» s'applique plutôt à un geste volontaire: frapper quelqu'un au visage; frappez et on vous ouvrira. «Frapper» a plusieurs sens, mais il est fautif de l'employer en parlant de collisions, de chocs accidentels. Au lieu de dire qu'une personne a été «frappée» par une voiture, on dira, selon le cas, qu'elle a été renversée, écrasée, happée par une voiture. On peut dire que deux véhicules se sont tamponnés et que deux trains se sont téléscopés. On peut dire qu'un camion a embouti l'arrière d'une auto. Mais il faut oublier le verbe «frapper» en parlant d'accidents.

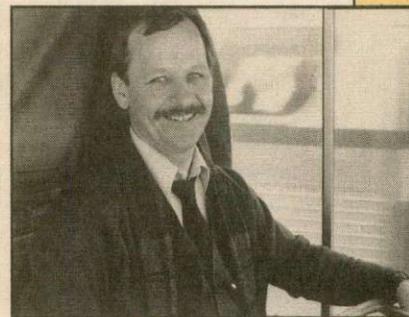
(Tiré du magazine *Le -30-*, par Camille Chouinard, du Service de linguistique de Radio-Canada).

Semaine de quatre jours

Une percée à la CTCUQ

Les 750 chauffeurs d'autobus de la Commission de transport de la communauté urbaine de Québec (CTCUQ) ont fait une percée au chapitre de la réduction de la semaine de travail de cinq à quatre jours. Le dernier contrat de travail négocié entre la direction et le syndicat, à la fin d'avril, prévoit en effet que 25% des chauffeurs pourront travailler quatre journées, plutôt que cinq.

La nouvelle convention comprend aussi des augmentations de salaires totalisant



Le président du Syndicat des chauffeurs d'autobus de la CTCUQ, Henri Massé, a de bonnes raisons de se réjouir.

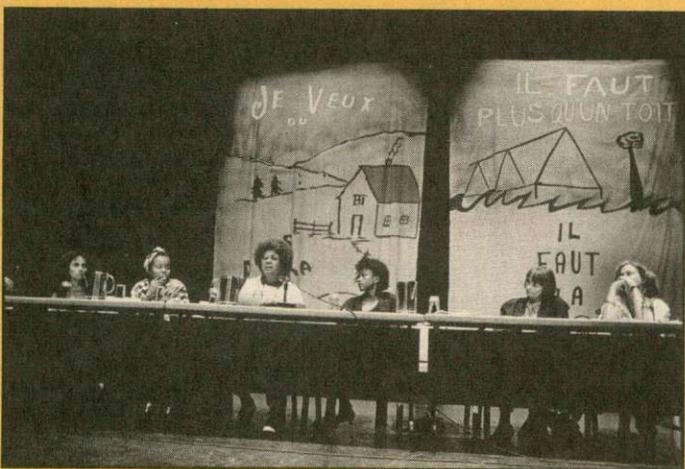
5% pour chacune des trois années du contrat, ainsi qu'une indexation des salaires pouvant aller jusqu'à 1% en 1990 et 1,5% en 1991. Et si l'Indice des prix à la consommation (IPC) dépasse 6,5%, il y aura réouverture de la convention, avec obligation pour l'employeur d'accorder des nouvelles hausses de salaires.

Membres de la FEESP, les chauffeurs de la CTCUQ ont aussi obtenu l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans et une rente de raccordement pour les syndiqués âgés de 60 à 65 ans (rente équivalente à ce que donne la RRQ à 65 ans, en plus de la rente du régime sans réduction actuarielle). Les soins dentaires seront dorénavant gratuits.

Le contrat a été accepté par l'assemblée générale le 25 avril, dans une proportion de 95%.



Malgré bien des luttes, les femmes ont toujours peu accès à certains emplois, elles demeurent dans l'ensemble sous-payées, elles rencontrent plusieurs obstacles et ces derniers s'amplifient si elles sont handicapées ou immigrantes. Pour atteindre l'égalité économique et réorganiser profondément la division actuelle du travail, les femmes devront utiliser leur rapport de force pour agir sur le pouvoir en énonçant clairement d'autres choix économiques qui serviront aussi les femmes dans notre société. Elles devront donc développer de nouvelles actions et solidarités. Voilà le constat qui ressort de l'atelier sur «L'avenir des femmes sur le marché du travail» tenu dans le cadre des 50 heures du féminisme. De gauche à droite: Édith Godbout, du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au marché du travail; Marie Lemieux, du Secrétariat d'État-programme de promotion des personnes handicapées; Claire Bonenfant, ex-présidente du Conseil du statut de la femme; Monique Simard, vice-présidente de la CSN; Maria Delgado, de la Centrale unique des travailleurs du Brésil; Bruna Viana, interprète.



Quelle place la maternité occupe-t-elle dans la vie des femmes? Représente-t-elle une contrainte ou une source de valorisation? C'est à ces questions qu'ont répondu des femmes issues de pays fort différents, à l'atelier «Maternités du monde». Tandis qu'au Rwanda, «être une vraie bonne mère, c'est être la mère de tout le monde», la maternité constitue un risque de plus pour la femme haïtienne dans les conditions sanitaires actuelles; et pendant qu'au Brésil, le taux de fertilité diminue, «résultat d'une politique très violente de contrôle de la natalité financée de l'étranger avec l'appui du gouvernement», au Burkina Faso, où se pratique toujours l'excision, seule la fertilité garantit aux femmes des privilèges, dont l'exercice est contrôlé par la famille. De gauche à droite: Maria Berenice Delgado, Brésil; Pauline Hienwinkoum, Burkina Faso; Lise Marie Dejean, Haïti; Édith Mukakawumba, Rwanda; Louise Garot, de retour du Nicaragua; Maria De Koninck, Québec.

Semaine des secrétaires La CSN parle d'équité salariale

Cinquante ans après l'obtention du droit de vote, les femmes n'en ont pas pour autant atteint l'égalité dans tous les domaines, notamment en matière économique. Encore de nos jours, l'écart moyen entre le revenu d'emploi des femmes et celui des hommes est de 40%.

«Le travail fait par les employées de bureau demeure systématiquement sous-estimé, sous-évalué, donc sous-payé. À la CSN, la question de la valeur du travail des employées de bureau restera à l'ordre du jour tant et aussi longtemps que cette situation de discrimination ne sera pas entièrement corrigée». C'est, en résumé, ce qu'ont déclaré la vice-présidente Monique Simard, Ginette Guérin, présidente de la FEESP, France Chèvrefils, de la FAS, et Carole Archambault, du comité de condition féminine de la CSN, lors d'une conférence de presse tenue dans le cadre de la «Semaine des secrétaires» qui se déroulait du 22 au 28 avril derniers.

Pour les représentantes de la CSN, sur cette question les employeurs et le gouvernement sont plus conservateurs que la population. «Pourtant, les femmes sont tenaces, ils devraient le savoir. L'histoire des femmes le leur démontre, notamment celle des suffragettes et, comme elles, nous sommes déterminées à atteindre nos objectifs car il s'agit là de droit, de justice et d'égalité», a souligné Monique Simard.

Des années d'appuis et de luttes

C'est en 1952 que l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale dans sa Convention no 100. Le Canada a attendu 20 ans pour ratifier cette convention, soit le 16 novembre 1972. Pour sa part, le Québec adopta un tel principe seulement en 1976.

Les sondages prouvent cependant que la population canadienne est en faveur de ce principe depuis près de 40 ans. Des sondages Gallup faits en 1954 démontrent que

plus de la moitié des personnes interrogées (56%) se déclaraient favorables à ce que les femmes reçoivent une rémunération égale à celle des hommes pour le même genre de travail. En 1971, la proportion des personnes favorables à ce principe a grimpé



à 86%, selon un autre sondage Gallup.

«Nous, à la CSN, il y a près de 20 ans que nous avons commencé à réclamer l'équité salariale», a ajouté Monique Simard.

Une histoire de discrimination salariale

Plus de 20% des femmes sur le marché du travail occupent actuellement un emploi de bureau. À elle seule, la profession de secrétaire regroupe 9% des femmes. C'est au cours du 19^e siècle que le travail de bureau deviendra une profession «féminine». Aujourd'hui, elle atteint des taux de féminité de 90% et plus. Pourtant, il y a 100 ans, ce taux était de 20% et quand les hommes occupaient majoritairement ces postes, ils étaient valorisés puisqu'ils représentaient une étape avant de devenir des «gestionnaires».

Pour les représentantes de la CSN, ce travail est dénigré depuis que ce sont principalement des femmes qui le font.

La CSN représente 40,000 employées de bureau, dans tous les secteurs.

Le français au travail ça s'impose!



Un lexique de poche des conventions collectives

Dans le cadre de la semaine du français au travail, la CSN, en collaboration avec l'Office de la langue française, a procédé ce jeudi 10 mai au lancement d'un lexique des conventions collectives intitulé «Pour une convention collective en français». Chaque délégué-e présent au 55e Congrès a pu obtenir gratuitement une copie de ce lexique. Ainsi, chaque syndicat présent au congrès aura déjà un premier outil pour débiter ou poursuivre une démarche de francisation de sa convention collective. Par exemple, vous y apprendrez que le mot «entraînement» est utilisé dans le milieu sportif et qu'on utilise le mot «formation», dans le monde du travail, pour parler de l'action de s'instruire ou de formation professionnelle.

Question de vocabulaire

- Quelle différence existe-t-il entre les mots a) vacance (sans s) et b) vacances (avec un s)? Réponse: a) Vacance, au singulier, signifie état d'une place, d'une charge, d'un poste momentanément dépourvu de titulaire; b) vacances, au pluriel, signifie période annuelle d'arrêt du travail, des études.

- Le mot «démotion» ne figure pas au dictionnaire. Quel terme français doit-on employer au lieu de cet anglicisme? Réponse: rétrogradation. Une rétrogradation est une mesure disciplinaire par laquelle une personne doit occuper un poste inférieur au précédent. Dans la même famille, on trouve le verbe rétrograder et l'adjectif rétrograde.

- Quel est le sens du mot versatile en français? Réponse: qui change facilement d'opinion; inconstant, changeant. «Versatile» constitue un anglicisme lorsqu'il est pris au sens des formes: aux talents variés (personne); tous usages, à tout faire, universel (objet).

Norton liquide l'usine du Cap avant de vendre la compagnie

Moins de six heures avant que l'assemblée des actionnaires, tenue le 26 avril à Boston, n'accepte l'offre d'achat du groupe français Saint-Gobain, la compagnie Norton convoquait le syndicat pour l'informer que l'usine du Cap-de-la-Madeleine, dont la fermeture était prévue pour le 1er juillet 1990, ne reprendrait plus ses opérations et que les employé-es ayant 10 ans et moins d'expérience étaient mis à pied le vendredi 27 avril, soit 24 heures plus tard. Les autres employés seront mis à pied le 12 mai.

Polluer ad nauseam

Cette compagnie, qui a un chiffre d'affaires de 1,5 milliards de dollars US, s'était installée au Cap-de-la-Madeleine au début des années 50, sur l'invitation de Maurice Bellemare (ministre du gouvernement Duplessis), à cause de nos ressources hydro-électriques.

Mais au milieu des années 80, lorsque les résidents des quartiers avoisinants ont trouvé que leur qualité de vie et la valeur de leurs propriétés étaient sérieusement mises en danger par la pollution de cette usine, ils se sont regroupés pour demander l'intervention du ministère québécois de l'Environnement (MENVIQ), afin de mettre la Norton au pas et lui faire au moins respecter les normes environnementales déjà en vigueur. Il s'ensuivit un combat de coqs entre les fonctionnaires, les politiciens et la compagnie (voir *Nouvelles CSN* #304) qui elle, n'avait semble-t-il aucunement l'intention de se conformer à l'ordonnance émise par le MENVIQ. Cette ordonnance enjoint l'usine de Norton de réduire en-deçà des taux tolérés, en les dispersant, ses émissions de poussières et les odeurs nauséabondes qui se dégagent de son site, pour le 31 décembre 1990. Les correctifs à apporter font l'objet de nombreuses spéculations, en termes de coûts, mais la compagnie a refusé de les assumer jusqu'à maintenant. Un diri-

geant local a précisé lors d'une rencontre que Norton était venue au Québec lorsque ça ne marchait plus en Ontario et que maintenant, elle irait au Venezuela, ou n'importe où ailleurs, où on tolère la pollution.

Fermeture précipitée

Toutefois, le Syndicat des employés de la Norton du Cap-de-la-Madeleine s'interroge sur les véritables intentions de la compagnie, d'autant plus qu'elle vient tout juste de passer entre les mains d'un groupe français, Saint-Gobain, dont on ignore les intentions réelles dans cette affaire où il a payé le gros prix (90\$US/action) pour concurrencer un groupe britannique qui n'offrait que 75\$US/action, actions dont le cours était entre 40\$ et 50\$, il y a un peu plus d'un mois.

Incendie

Les activités de l'usine ont été interrompues, le 6 avril, à la suite d'un incendie dans le système électrique qui a causé des dommages d'environ un demi-million\$ à cause de défauts dans le système de sécurité.

L'avenir industriel du Québec

C'est évident que la compagnie a «profité» de l'ordonnance du ministère de l'Environnement du Québec pour hâter la fermeture de l'usine. Toutefois, selon le syndicat, il est primordial pour le Québec d'envisager de nouvelles stratégies pour permettre de moderniser cette industrie dont l'avenir est prometteur, à moyen terme, avec les développements technologiques dans le domaine des céramiques (moteurs d'automobiles) et des nouveaux alliages, notamment ceux qui sont dérivés du carbure de silicium et de l'aluminium. Il est temps, selon le syndicat, qu'on pense à transformer notre production de matières premières dans des produits plus sophistiqués et qu'on conserve et développe notre place dans ce secteur industriel.

Le décret est prolongé dans la construction

La situation risque de s'envenimer sur les chantiers

Le gouvernement du Québec a choisi la voie de la provocation en prolongeant le décret de la construction pour une durée de trois semaines, jusqu'au 21 mai prochain. Après avoir vu l'opposition bloquer sa tentative de convoquer une commission parlementaire pour prolonger le décret, le Conseil des ministres a finalement procédé dans la soirée du vendredi 27 avril.

«Une telle décision ne peut que provoquer la colère sur les chantiers, a réagi le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier. Il faut prévoir plusieurs manifestations de mécontentement de la part des travailleurs au cours des prochains jours.»

Les travailleurs devaient normalement acquiescer le droit de grève le 1er mai, mais le ministre du Travail Yves Séguin a préféré suivre le chemin tracé par ses prédécesseurs au cours des dix der-

nières années. Depuis 1980, la convention collective des 110 000 travailleurs de la construction n'a fait l'objet d'entente négociée qu'une seule fois.

«Comment espérer un règlement négocié si nous n'avons pas l'assurance que le gouvernement ne décrètera pas les conditions de travail dans trois semaines», a souligné Michel Gauthier.

Au cours des dernières semaines, les porte-parole de la coalition syndicale CSN-FTQ-Internationale ont fait plusieurs représentations au ministre Séguin ainsi qu'au premier ministre Bourassa à l'effet de laisser les parties négocier.

Manifestations

Le 24 avril dernier, plus de 7500 travailleurs de plusieurs régions du Québec ont manifesté devant des édifices gouvernementaux pour demander au gouvernement



de ne pas intervenir dans la négociation. À Montréal (notre photo), ils étaient plus de 4000 devant le bureau du premier ministre Bourassa.

Ailleurs, des travailleurs de plusieurs chantiers d'importance de la Mauricie et du Saguenay-Lac-St-Jean ont déserté les chantiers les jours qui ont précédé l'expiration du décret. Plusieurs employeurs ont également procédé

à des mises à pied.

Le 20 avril dernier, l'association des entrepreneurs a déposé une offre globale qui fera l'objet d'une tournée de consultation auprès des travailleurs membres de la coalition. La CSN-Construction proposera de la rejeter parce qu'elle comporte des reculs importants.

À propos de la loi 116 (3)

(NDLR: voici la suite des deux chroniques précédentes (nos 306 et 307) sur le contenu de la loi 116, entrée en vigueur en juin dernier, et qui porte sur les régimes complémentaires de retraite).

Administration d'un régime

Tout régime complémentaire de retraite enregistré au Québec sera obligatoirement administré par un comité de retraite; les régimes qui comptent cinq participant-es actifs ou moins font cependant exception à cette règle.

Composition du comité

Le comité de retraite doit être composé **minimalement** des trois personnes suivantes: deux participant-es ou membres désignés par les participant-es, et un membre externe. Pourvu que le comité comprenne ces trois personnes, la loi 116 est satisfaite.

La loi n'empêche pas toutefois l'ajout d'autres membres, que ce soit des représen-

tant-es de l'employeur ou encore des représentant-es des participant-es qui s'ajoutent aux deux prescrits par la loi. Comme dans bien des cas, l'employeur voudra être présent au comité de retraite même si sa présence n'est pas exigée par la loi 116, nous vous suggérons de négocier à tout le moins la **parité** du comité de retraite; par exemple, un comité de retraite pourrait compter trois représentant-es des participant-es, un membre externe et trois représentant-es de l'employeur.

Délai de formation du comité

Si une convention collective était en vigueur le 1er janvier 1990, le comité de retraite doit entrer en fonction le 1er janvier 1991 ou dans les trois mois de la signature de la convention collective, selon la plus tardive de ces dates. Il n'est pas interdit cependant de former le comité plus rapidement que ce que prévoit la loi. Entretemps,

l'administrateur actuel du régime continue d'exercer ses fonctions.

Fonctions et pouvoirs du comité

La loi 116 confie au comité de retraite l'ensemble des fonctions reliées à l'administration d'un régime complémentaire de retraite et les pouvoirs qui en découlent. Plus précisément, les fonctions du comité incluent:

- l'administration générale du régime, soit la perception des cotisations, le paiement des prestations, l'application des dispositions du régime, etc;
- la gestion de la caisse de retraite, y inclus l'élaboration d'une politique de placement et le choix, s'il y a lieu, d'un fiduciaire/gestionnaire des placements;
- l'information aux participant-es, soit la production et l'envoi des différents avis et relevés exigés par la loi, la convocation et la tenue d'une assemblée annuelle des participant-es, etc.;

• l'élaboration de différents documents officiels requis par la Régie des rentes du Québec et le choix d'experts (actuaire, comptables, etc), s'il y a lieu, pour aider le comité dans ses tâches.

Notons que le comité de retraite ne se substitue pas au comité de négociation; il lui revient plutôt de faire appliquer entre deux négociations les dispositions du régime telles qu'elles ont été négociées. En particulier, le comité de retraite ne décide pas de l'utilisation des surplus de la caisse de retraite; son rôle est d'appliquer ce qui est prévu par le régime et par la convention collective à cet égard.

La prochaine chronique traitera de la responsabilité des membres du comité de retraite, des modalités de nomination des représentant-es des participant-es au comité de retraite ainsi que du choix du membre externe.

Johanne Bérard

Le Mexique et le libre-échange

Par Clément Trudel*

Le rapport annuel de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) paru le 1er avril, estime que les années 80 sont une «*décennie perdue*» pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le PIB de la région, par habitant, a diminué d'environ 8%; il se situait, fin 1989, au niveau de 1978! Les exportations «*ont progressé de 57% en volume, mais de 24% seulement en valeur*». La BID cite comme bons élèves les pays qui contiennent l'inflation dans des limites raisonnables et remboursent du mieux qu'ils le peuvent leur dette extérieure. Le rapport constate de «*larges écarts*» entre les pays quant au taux de croissance en 1989: Panama et Argentine: -5%; Pérou: -14%; Vénézuéla: -8%. Le Chili est «*champion*»: 8,5% de croissance. Le Mexique s'en tire avec 3%.

Faut-il pavoiser? Le directeur du Fonds Monétaire International, Michel Camdessus, croit toujours «*vulnérable*» le Mexique, même si l'entourage du président Salinas de Gortari juge le rééchelonnement d'une partie de la dette (48 milliard\$) comme une importante percée après 14 mois de négociations serrées. Selon la BID, «*la croissance du Mexique a été sensiblement supérieure à celle des quatre années précédentes et le PIB réel par habitant s'est amélioré pour la première fois depuis plusieurs années*».

C'est un peu le baume sur les ronces, s'il faut en croire le candidat «*défait*» par Salinas en 1989, Cuauhtémoc Cardenas. Ce dernier soutient en effet que la fraude a permis au PRI (Parti révolutionnaire institutionnel) de conserver la présidence. Dans ce contexte, il faudrait que les États-Unis épaulent un processus de démocratisation, les votants mexicains étant sur le point de conquérir le pluralisme et d'«*enterrer le système à parti unique qui étouffe le pays*». Cardenas ne

souhaite pas cependant le type de démocratisation imposé au Panama «*sous les bottes de l'infanterie américaine*». Dans *Foreign Policy*, Cardenas a écrit une analyse dont la conclusion est, s'agissant d'un projet de libre-échange, que la «*la soi-disant modernisation du Mexique, antidémocratique et dépendant du financement américain, ne procure pas une relation mutuelle marquée de respect*».

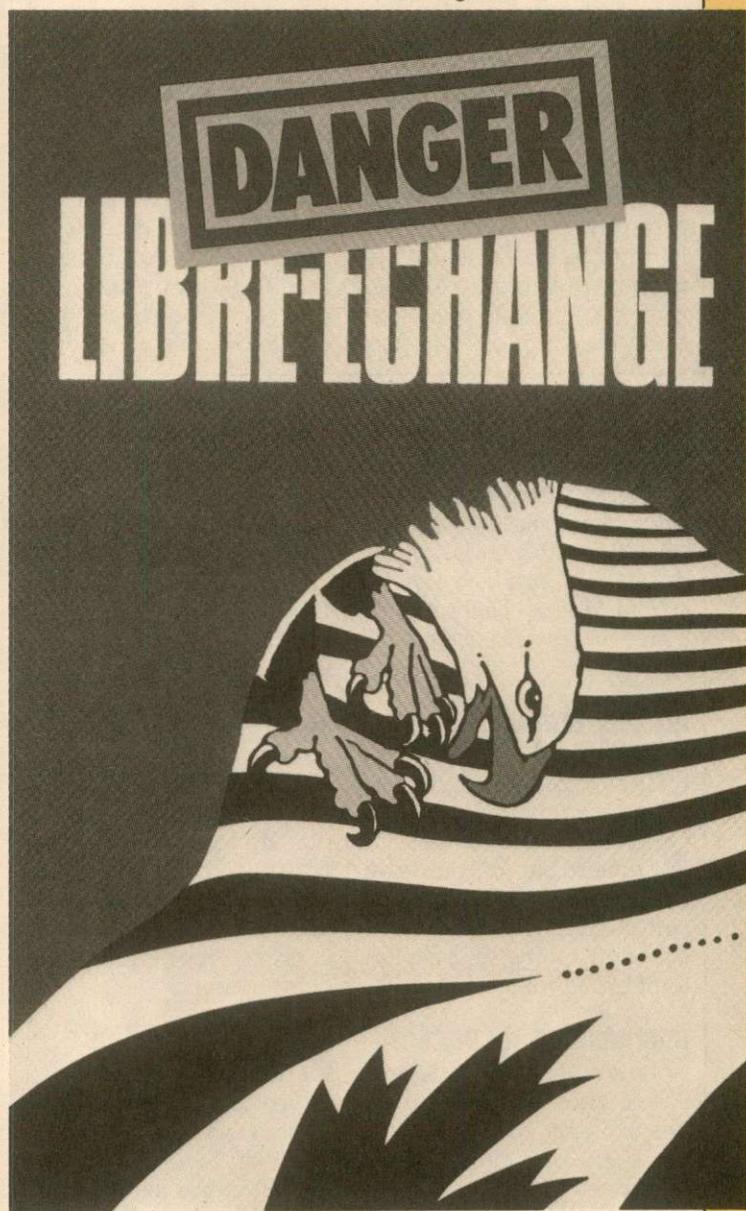
Un ancien ministre péruvien, Pedro-Pablo Kuczynski, devenu président du conseil de la First Boston International, écrit dans le numéro d'avril de *Latin Finance* que les pays européens de l'Est devront s'inspirer de modèles comme le Mexique. Après avoir rappelé que les Latino américains affluent vers les États-Unis («*les riches avec des visas, les pauvres clandestinement, la nuit*»), ce ministre-banquier parle de réformes qui présupposent un «*effort pénible et long pour émerger d'une longue récession. Un effort spécial a été fait pour simplifier et recueillir les taxes, pour réduire le déficit budgétaire; cet effort, additionné à un pacte pour maintenir de bas salaires, a permis de maîtriser l'inflation*». Le service de la dette du Mexique n'est que de 13% du budget. La recette? «*Blood and Guts*» car à l'Est comme en Amérique latine, «*le capital n'arrivera pas à moins d'entrevoir un salubre rendement*...»

Peu sorcier qui devinera comment se fera l'adaptation des Mexicains à la «*compétitivité*», advenant la conclusion d'un accord de libre-échange avec les Américains. «*Ce jour, écrit Cardenas, les travailleurs mexicains - par le biais de salaires réels carrément inférieurs et par de dramatiques compressions dans les dépenses destinées à l'éducation, à la santé et au logement - ont soutenu une part disproportionnée du fardeau*». Selon Cuauhtémoc

Cardenas, «*la gestion de l'économie (au Mexique) se déroule sans révision par le public. Ces mesures arbitraires, ces accords secrets n'ont rien fait pour redonner au Mexique confiance dans son avenir économique, ni pour inciter la concurrence à ciel ouvert... Les cercles d'affaires et quelques politiciens ont profité*» de cet état de choses.

Vous vous rappelez les affiches que le comité «*danger: libre-échange*» avait distribuées ici? Un aigle à tête

que se glorifie de ses emblèmes nationaux: l'aigle et le serpent, et n'a pas la réputation de concéder facilement l'avantage à ses attaquants. Mais là-bas comme ici, la perspective d'un vaste marché de près de 400 millions de consommateurs fera peut-être chavirer les businessmen. *Los de abajo* - ceux d'en bas, c'est le titre d'un roman mexicain des années 30 - devront clamer haut et fort leur opposition s'il leur faut se faire entendre jusqu'à Washington.



blanche (américain) fondait sur le drapeau unifolié. Cette fois, on peut prévoir que le scénario ne se déroulera pas aussi calmement. Le Mexi-

* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*



Résistances indiennes

L'actualité nous parle beaucoup de la réalité amérindienne par les temps qui courent: des Cris s'opposant au projet de la phase II de la Baie James aux Inuit luttant pour que cessent les vols des escadrilles de l'OTAN au Labrador; de la lutte des autochtones du sud de l'Ontario pour le respect de leurs droits de

gique pour en saisir toute la portée. Avec l'étude du chercheur français François Lecaillon intitulée «*Résistances indiennes en Amérique*», publiée fin 89 aux éditions l'Harmattan, le vide est comblé, le lien tissé.

Le pourquoi et le comment

«*Les Indiens, écrit Lecaillon, ne sollicitent aucune compassion*» et leurs «*résistances doivent être définies comme un combat... pour recons-*

moza, d'Allende, des Sandinistes, sans oublier le Parti québécois (la réduction des droits de pêche des Micmacs en 1981), dénonçant des compagnies (Rio Tinto Zinc et Brascan, pour en citer deux de chez nous), Lecaillon ne se gêne pas pour identifier l'oppressé. Le grand intérêt de l'ouvrage est de nous broser la genèse du vaste mouvement de résistance à l'occupant. À l'époque contemporaine, deux dates significatives: la naissance du National Congress (NCAI) aux États-Unis en 1944 et le premier congrès national indigène en Colombie en 1945. Puis, viendront une série d'actions spectaculaires: rappelons l'occupation de l'Île d'Alcatraz par l'AIM (American Indian Movement) en 1968 et l'occupation des terres du Pérou l'année suivante. L'étude nous fait aussi comprendre l'importance mondiale du mouvement indien du Canada qui occupa le Ministère des affaires indiennes à Ottawa en 1973 et qui reçut le statut d'ONG (Organisme non gouvernemental) à l'ONU en 1975. La grande «surprise», pourtant, c'est que le mouvement indien, par le courant écologique qui le traverse, jette les bases d'une véritable révolution planétaire. «*Nous devons essayer de sauver l'homme blanc de lui-même*» disent les leaders pour appuyer la grande revendication au centre de leur projet qui est de sauver la terre!



Toujours le volcan

Le président Carlos Salinas fait présentement face à une série de grèves qui remettent profondément en question le pacte sur le contrôle des prix et des salaires décrété en 1988 et qui doit être renégocié cet été. Depuis décembre, 25 grèves ont affecté les grandes compagnies du pays, toujours sur des questions d'augmentations salariales. Derniers conflits en liste: l'arrêt de travail qui a paralysé les usines Ford pendant deux mois et la grève des 5,000 travailleurs de la brasserie Modelo qui dure toujours. Rappelons que le Mexique compte 86 millions d'habitants et que le taux de syndicalisation se compare à celui du Québec: 35%.



Groupes d'autochtones transportant un Odeyak, immense canot devant les amener de la Baie d'Hudson à l'Hudson River de New York, lors de leur passage à Montréal, le 30 mars. Leur objectif: sensibiliser les populations au désastre écologique qu'entraînera la construction du projet Baie James II par Hydro Québec.

chasse et de pêche aux revendications territoriales des Dénés de Colombie-Britannique sans oublier la résistance courageuse de Mohawks de Kanawake en banlieue de Montréal. Mais, il faut l'avouer, il nous a toujours manqué un lien, une vision globale de cette réalité complexe et tra-

tituer une personnalité originale que l'arrivée des Blancs a perturbée». Et l'auteur de nous entraîner du Chili au Guatemala, aux États-Unis et au Canada pour nous démontrer que l'Apartheid américain est bien réel contre nos frères amérindiens. Pointant du doigt des régimes, ceux de So-

AVIS

La
prochaine
édition de
**NOUVELLES
CSN** vous
parviendra
dans la
semaine du
28 mai,
avec un
dossier
complet
sur le **55e**
congrès de
la **CSN.**

PARLONS MÉDIA ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Pour une fois, cordonnier bien chaussé

Les déboires de Pierre Péladeau dans les médias m'amuse, m'attristent et m'agacent tout à la fois.

Qu'un baron de la presse goûte à la médecine qu'ont trop souvent administrée ses journaux à de pauvres individus qui n'avaient pas les moyens dont il dispose pour se défendre, c'est de nature à me réjouir. Je pense tout particulièrement à certaines publications, aujourd'hui disparues, qui ont servi à Pierre Péladeau de marchepied au début de sa lente montée vers le pouvoir, la richesse et la notoriété.

Je note, en passant, que *L'Actualité* a été plus prompt à s'excuser dans ce cas qu'il l'a été dans cet autre reportage où il avait usé des clichés les plus éculés contre les Inuit de la Basse-Côte-Nord et du Labrador.

Par ailleurs, né à Outremont, instruit dans un collège huppé, diplômé en philosophie et en droit, amateur de belle musique,

M. Péladeau a toujours cultivé un style populaire et entretenu une image de fort en gueule, volontiers sacreur, bref de «bum parvenu». Il paie pour. J'ai souvent pensé que qui vit par l'image, périt par l'image.

Et je m'amuse de le voir piégé par la rumeur concernant un discours que Sam Steinberg n'aurait jamais tenu et dont on ne retrouve nulle part la source, même s'il a été maintes fois cité. Il a possédé longtemps des journaux qui faisaient ainsi dans la rumeur, l'à-peu près et le potin et il est englué maintenant lui-même dans cette mélasse infecte. Pour une fois, cordonnier est bien chaussé.

Ce qui m'attriste, cependant, c'est que par d'autres côtés, Pierre Péladeau est bien au-dessus de la caricature de lui-même qu'il entretient en répétant qu'il admire, par exemple, l'esprit de discipline des Allemands. Un esprit qu'on chercherait, d'ailleurs, en vain chez Quebecor.

Non seulement comme imprimeur M. Péladeau soutient-il *Le Devoir*, mais il l'a fait déjà pour la revue *Maintenant* et même pour *Presque Amérique* dans les

années 1970.

Et s'il a déjà embauché René Lévesque comme chroniqueur—ce qui, finalement, n'était pas un gros, gros risque—il a eu le courage de donner une chance à plusieurs felquistes sortant de prison et à plusieurs journalistes sombrés dans l'alcool, que tous rejetaient et qu'il a aidés à s'en sortir. Comme il s'en est sorti lui-même.

Il est aussi le seul patron de presse encore capable d'accorder un second ou un troisième souffle à des journalistes aux cheveux blancs approchant la soixantaine ou ayant dépassé l'âge de la retraite. Je suis bien content de retrouver un Jean-V. Dufresne dans *Le Journal de Montréal*; comme j'aimais bien, il n'y a pas si longtemps, retrouver un Pierre Chaloult dans *Le Journal de Québec*.

Je peux même témoigner. Ayant dû quitter *Québec-Presse*, vomie par *La Presse*, jugé trop gauchiste par *Le Devoir*, c'est finalement lui qui m'a permis de rester dans le métier et, durant plus de quatre ans, de couvrir le Parlement de Québec. Avant de le quitter pour m'aventurer sur le bateau du *Jour*.

Il m'avait dit, en subs-

tance: «Vous êtes une mauvaise tête. C'est votre réputation. Mais on verra bien.» Alors que les autres ne voulaient, justement, rien voir.

Je n'ai jamais été aussi libre que dans la chronique que j'ai alors créée et que continue, à sa façon, Normand Girard. Non seulement j'y écrivais ce que j'aurais écrit à *Québec-Presse*, mais je n'ai jamais eu de difficulté à convaincre *Le Journal* que ça valait la peine de courir en Gaspésie couvrir les Opérations Dignité ou même en outaouais pour faire écho à d'autres problèmes sociaux.

Et j'en arrive à mon dernier point: le snobisme. Je veux bien que l'on trouve dans certains salons *Le Devoir* mieux fait—et c'est vrai—que *Le Journal*. Mais qu'on cesse de le juger selon ce qu'il était dans les années 60 alors qu'il imprimait des timbres Goldstar en page une.

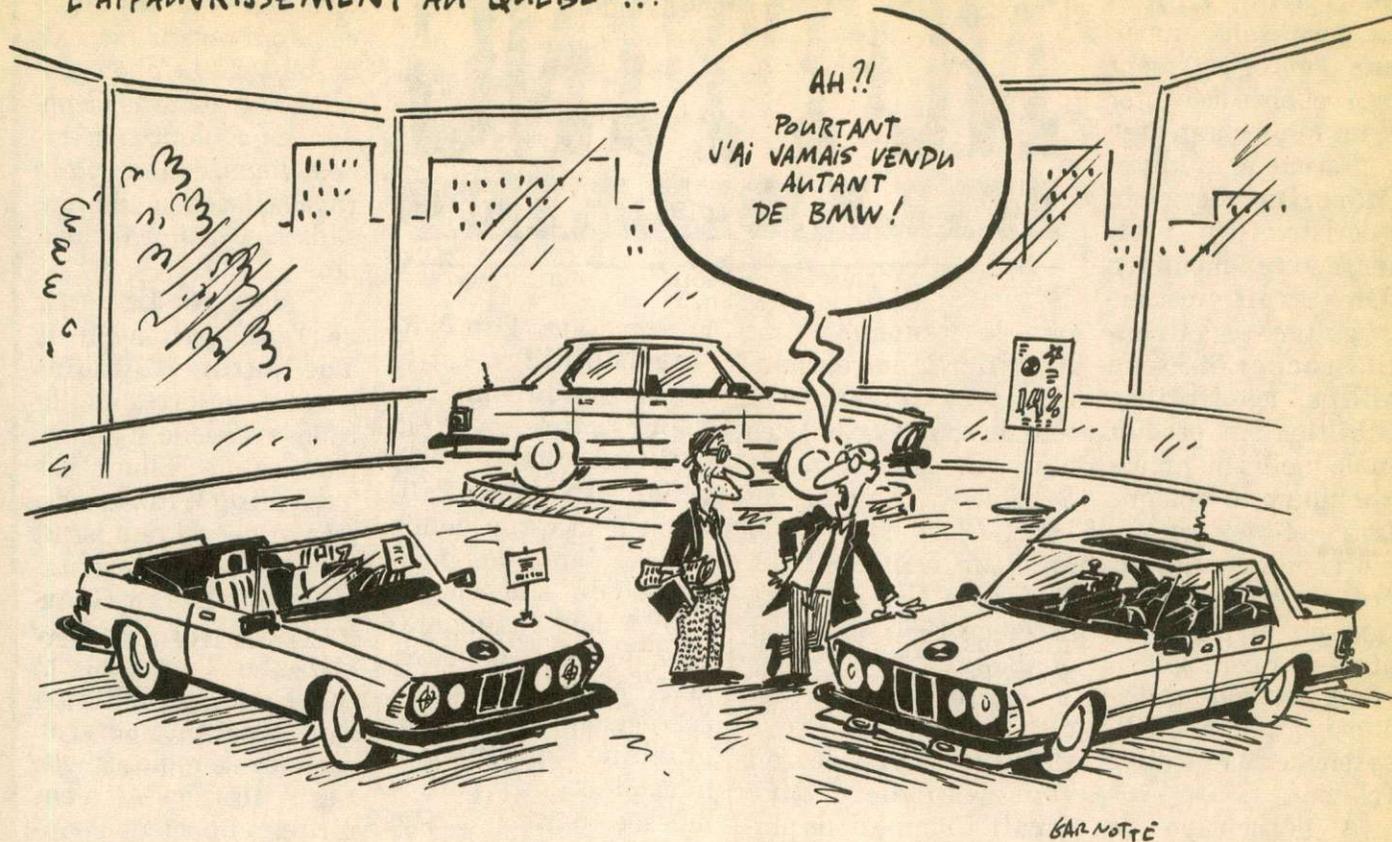
Il a bien changé et je connais peu de tabloïds populaires à travers le monde qui ait aussi bonne tenue. (De grâce, ne me parlez pas du *Monde*). Ce qui ne veut pas dire qu'il est au-dessus de toute critique, loin de là, compte tenu surtout des revenus qu'il génère et du peu d'efforts qu'il fait dans certains domaines, dont l'international.

Enfin, je suis bien content qu'on se soit davantage inquiété des propos d'un propriétaire de journal que des insultes de politiciens à la Nunziata et à la Jean Chrétien. Cela dénote un certain sens des valeurs en reconnaissant l'importance de l'information.

Il faudrait cependant surveiller tout aussi attentivement les actes et paroles des autres barons de notre presse.

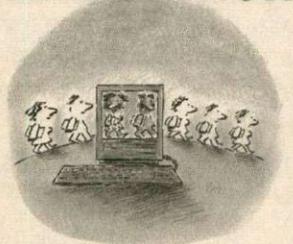


L'APPAUVRISSEMENT AU QUÉBEC...



COLETTE BERNIER
avec la collaboration de
Catherine Tanguay

LE TRAVAIL EN MUTATION



Le Travail en mutation,
Colette Bernier, Éditions
Saint-Martin, 1990, 168
pages, 16,95\$.

Colette Bernier, sociologue de formation et responsable de recherche à l'IRAT, nous présente une étude sur les transformations du travail, principalement dues à l'implantation de nouvelles technologies et à l'apparition de nouvelles formes d'organisation du travail. L'analyse détaillée de l'évolution des modèles de qualifications se concentre sur

trois types d'établissements du secteur tertiaire: les banques, les établissements scolaires et les entreprises de services publics.

Malgré certaines tentatives de réorganisation du travail à partir d'expériences axées sur la collaboration des personnels, l'auteure constate que cela vient en quelque sorte compenser pour une organisation du travail où dominant encore la spécialisation des fonctions et le renforcement de la division du travail basée sur la formation.

Polyvalence des emplois

Il semble que l'on rencontre deux grandes stratégies concernant la qualification du travail. Polyvalence des emplois du type élargissement des tâches pour les moins scolarisés et spécialisation pour le personnel où les emplois exigent plus de scolarisation (spécialisation enrichissement, polyvalence élargissement).

On peut, d'une part, faire reposer les nouvelles exigences du travail sur du personnel plus scolarisé, avec une certaine spécialisation des tâches faisant appel à une responsabilisation des individus. On peut, d'autre part, faire reposer la complexité du travail sur une organisation du travail plus polyvalente en responsabilisant le groupe de travail pour la réalisation de la tâche.

Renégocier les règles du jeu

Devant ces changements où la notion de collectif de travail prend de plus en plus d'importance, où la notion de polyvalence est utilisée à toutes les sauces et souvent remet en question l'application traditionnelle de la notion d'ancienneté, où les nouvelles technologies bouleversent, parfois radicalement, nos milieux de travail, quelle doit être notre attitude? Pouvons-nous ignorer, entre autres, l'importance de la qualification et de la formation de la main-d'oeuvre et de l'organisation du travail? Sans doute, nous ne pouvons plus sous-estimer l'importance des mutations actuelles du travail.

L'auteure conclut: «C'est sans doute seulement à travers la pratique que les acteurs sociaux pourront trouver des formes originales tenant compte à la fois des mutations récentes du travail et de grands principes qui semblent maintenant faire l'unanimité autour de la requalification des emplois et du droit à la formation. Disons encore pour terminer qu'il nous semble que les mutations actuelles du travail, faisant appel à de nouvelles qualifications, font que la période est plus ouverte que jamais pour renégocier les règles du jeu.»

Sylvio Gagnon

«Missing... Presumed Having A Good Time» du groupe britannique **The Notting Hillbillies** sera sans aucun doute l'enregistrement par excellence à écouter durant le prochain été!

Formé du guitariste **Marc Knopfler** et du claviériste **Guy Fletcher**, deux ex-membres de **Dire Strait**, ainsi que des guitaristes **Brendan Crocker** et **Steve Phillips**, les **Notting Hillbillies** ont produit rien de moins qu'un superbe album de musique country et western dominé par le chant, par leurs voix, chaleureuses et graves, et par leurs guitares, auxquelles il ne faut pas oublier d'ajouter l'agréable et délicate touche de **Fletcher** au clavier.

À l'exception de trois compositions originales, les **Notting Hillbillies** ont puisé le matériel de «Missing... Presumed Having A Good Time» parmi de très belles chansons que comprend le vaste répertoire de musique country et traditionnelle. L'enregistrement ouvre avec un arrangement superbe de «*Railroad Work-song*», pièce perlée de solos de guitare qui ont

THE NOTTING HILLBILLIES

fait la renommée de **Knopfler**. D'autres chansons, tout en étant teintées de country, sont des blues. Et c'est le cas de *Bewildered*, composée en 1938, *Blues Stay Away From Me*, écrite en 1949, *Feel Like Going Home*, datée de 1970, et *Please Me Baby*.

«*Will You Miss Me*» est l'oeuvre de **Steve Phillips** et elle devrait vous rappeler **Dire Strait**. Comme dans plusieurs albums de country, l'enregistrement contient aussi une ou deux pièces à saveur religieuse. C'est notamment le cas de «*Weapon Of Prayer*».

«*Missing... Presumed Having A Good Time*» est un enregistrement tout à fait cool, paisible et soyeux comme une jolie brise du sud qui souffle sur votre peau l'été.

Note #1: Le nom de

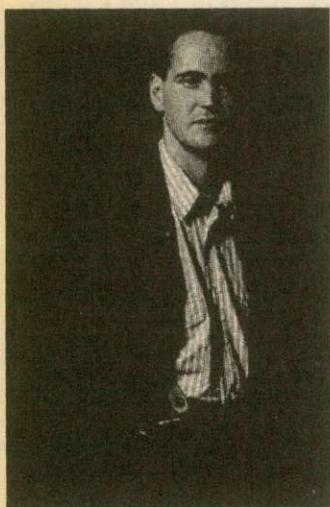
la formation, **The Notting Hillbillies**, est la conjonction du nom d'une colline située dans la banlieue-ouest de Londres (**Notting Hill**) et du nom qu'on donne aux résidents des montagnes du sud-est des USA (dont les montagnes du Kentucky et de la Virginie), région d'où est également issue la musique **hillbillie**, musique country, parfois bluesée, parfois jazzée, et dominée par les instruments à cordes.

Note #2: La pochette de cet enregistrement annonce très bien le contenu musical. Notons tout d'abord son iconographie, un pastiche des affiches collées sur les murs des établissements des municipalités à l'époque de la conquête de l'Ouest des USA et qui, souvent, présentaient des hommes à la mine patibulaire. De

plus, pour la conception de la pochette, on a recouru au lettrage western, alors que les musiciens ont revêtu, pour les besoins de la photographie, des costards d'époque, de couleur sombre, des chemises (en coton) rayées, des chemises sans col, des chapeaux, etc.

Note #3: La sortie de l'enregistrement de **The Notting Hillbillies** a aussi de fortes similitudes avec celle, il y a plus d'un an, de l'album des **Traveling Willburry's**, formation qui réunissait les chanteurs et guitaristes **Bob Dylan**, **George Harrison**, feu **Roy Orbison**, **Tom Petty** et **Jeff Lynn**. Les **Willburry's** avaient eux aussi un petit air de romanichels. Les **Willburry's** étaient un regroupement dominé aussi par les guitaristes. À la différence que leur matériel était original, rock et plus rythmé que la formation britannique. Parions tout de même que les **Notting** devraient réussir là où les **Willburry's** ont aussi réussi: soit d'imposer leur création pour les prochains mois.

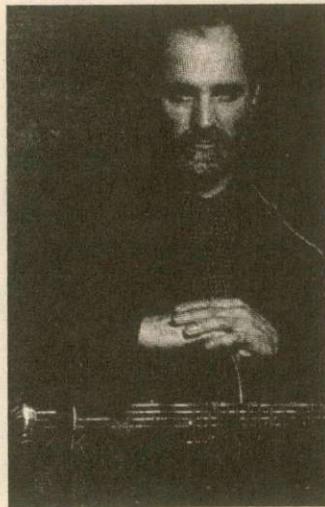
Michel Crête



Guy Fletcher



Mark Knopfler



Steve Phillips



Brendan Crocker

N'être que toléré

La tolérance est une vertu civique sans laquelle la qualité de la vie en société s'en trouverait singulièrement diminuée. Ce n'est donc pas de cela qu'il s'agira ici.

Car la tolérance a un revers beaucoup moins noble. N'être que toléré, en effet, dans le sens précis d'admettre à contre-cœur la présence d'un groupe, cela finit par relever du mépris.

Les temps présents font saisir la cruelle réalité des travailleuses et des travailleurs organisés, qui ne sont que tolérés dans la société québécoise. À l'instar, d'ailleurs, du peuple québécois dans l'ensemble canadien, à qui on reconnaît tout juste, et de moins en moins, le statut plus que précaire réservé à ceux dont on préférerait n'avoir plus à les endurer.

Cela peut se démontrer. Plusieurs le font avec rigueur et éloquence. Mais, d'abord, cela se sent. Il suffit d'être attentif pour capter les signes qui passent. Pour constater comment nos gains sont fragiles et combien l'espace de terrain occupé doit être constamment défendu.

On n'est que toléré, en effet, quand sept provinces négocient, sans le Québec, (c'est décidément une habitude), la question précise de mettre au point les conditions que le Québec devrait accepter pour apposer une signature à une constitution imposée en 1981 de la même manière, c'est-à-dire dans notre dos et à la dérobée.

La Fédération nationale des communications (CSN) représente l'immense majorité des journalistes syndiqués au Québec. Elle n'a toujours pas de siège au Conseil de presse. «C'est un tribunal d'honneur où l'on prend en considération les plaintes soumises sans grille idéologique», affirme M. Jean Sisto, éditeur adjoint à *La Presse* et représentant des éditeurs qui, c'est bien connu, font profession de n'avoir pas de grille idéologique. Ils se contentent du pouvoir de décider de qui ils toléreront la présence.

Depuis un an et demi, les employés d'entretien de la STRSM ont vu les maires de la Rive-sud faire avorter trois ententes, revenir deux fois sur leur parole, pour finalement rejeter un rapport produit, après huit mois, par un conseil de médiation nommé par le ministre du Travail Yves Séguin, qui ne savait plus que faire pour se défilier de ses responsabilités.

Ce ministre a-t-il menacé les maires de contribuer, à l'intérieur de ses pouvoirs, à leur faire entendre raison? Mais non! Les maires sont plus que

tolérés. Ils mènent. Et disent du rapport qu'il est biaisé parce qu'il donne raison à la principale revendication des travailleurs, la semaine de quatre jours.

Le même ministre a trouvé l'énergie nécessaire pour satisfaire aux exigences patronales en prolongeant unilatéralement le décret qui régit les conditions de travail dans le secteur de la construction. Intolérable? Mais non! Les entrepreneurs voulaient cette prolongation.

Ce gouvernement qui «fabrique des pauvres», pour reprendre l'expression utilisée par le provincial des capucins, le père Benoît Fortin, à l'occasion de



la Fête du 1er mai, sait où se trouvent ses amis et nous ne sommes pas du nombre. Il semble avoir mis aux enchères le sens de l'État pour brader ses responsabilités au premier grand cabinet d'avocats venu.

Le dernier scandale vient d'Hydro, qui a confié à des avocats de pratique privée le soin de préparer une loi «style 160» pour mettre fin aux grèves dans ce secteur. Le pire, c'est que les ministres impliqués travaillent sur ce projet de loi «privatisé» et ce dont se scandalise la ministre Bacon, ce n'est pas de ce fait, mais plutôt que cela se soit su.

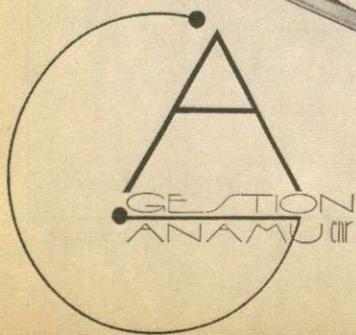
Il y a vingt ans, le cinéaste Arthur Lamothe lançait un film intitulé: *Le mépris n'aura qu'un temps*. Un nouveau film s'impose d'urgence. Ce pourrait être un film d'horreur.

Michel Rioux



L'EAU

UNE NATURE PROPRE



Événement thématique
au Complexe Desjardins
du 7 au 12 mai 1990